

Séance du 20 octobre 2025

Présents : M. E. DISABATO, Bourgmestre - Président ;
MM. F. van HOUT, G. STIEVENART, A. MURATORE,
F. DESPRETZ, F. DEFOURNY, Echevins ;
M. L. RIFAUT, Président du CAS ;
MM JM. DUPONT, A. MALOU, C. DUFRASNE,
~~M. DELIGNE~~, S. DIEU, J. SOTTEAU, D. GROUSELLE,
I. GENARD, M. BATISTINI, J. CAUDRON,
F. MATANI, B. DULIERE, JJ. ROUSSEAU,
G. GOFFIN, G. PISTONE , E. FALLY, G. COUPE,
S. PANDOLFI, V. LIVOLSI, A. DE VOS, Conseillers Communaux ;
Me. V. FERREIRA RODRIGUES, Directrice Générale

Monsieur le Bourgmestre excuse l'absence de Monsieur Michel DELIGNE.
Avant d'aborder l'ordre du jour, Monsieur le Bourgmestre souhaite rendre un hommage à Monsieur Gérard LYON, décédé. Il retrace son parcours et demande ensuite 1 minute de silence.

Monsieur MALOU remercie ensuite Monsieur le Bourgmestre et se joint, avec son groupe, à cet hommage.

Monsieur le Bourgmestre aborde ensuite l'ordre du jour.

Interpellation Citoyenne - Maison de naissance de Paul Hankar - Valorisation

En date du 16 aout 2025, Monsieur Khaled SOR a adressé un courrier aux membres du Collège Communal sous l'objet : "Demande d'interpellation citoyenne concernant la maison de naissance de Paul Hankar", présentant la question suivante : "Quelle est la position et quelles sont les intentions du Collège communal quant à la préservation, la valorisation et, le cas échéant, la restauration de la maison de naissance de Paul Hankar (rue de l'Église n°11 à Frameries), ainsi que des plaques commémoratives qui y sont apposées et de celle située à l'angle de la rue Paul Hankar ?"

Dans ce courrier annexé, il attire l'attention sur l'état de la maison natale de Paul Hankar (rue de l'Église 11) et la nécessité de mieux valoriser cette figure majeure de l'Art nouveau, originaire de Frameries.

Il suggère :

- la modernisation des plaques commémoratives existantes,
- une meilleure visibilité de Paul Hankar sur le site internet communal,
- la possibilité pour la commune d'obtenir des droits réels sur la maison (emphytéose, etc.),
- et, à terme, une restauration du bien et une demande de classement.

L'objectif est de préserver ce lieu de mémoire et de reconnaître pleinement l'importance patrimoniale de Paul Hankar à Frameries.

Pour être recevable cette demande doit remplir toutes les conditions présentes dans Règlement d'Ordre Intérieur, Titre I – "Le Fonctionnement du Conseil communal", chapitre 6 – "Le droit d'interpellation des habitants" - Article 65 :

1. être introduite par une seule personne ;
 2. être formulée sous forme de question et ne pas conduire à une intervention orale de plus de dix minutes ;
 3. porter :
 - a) sur un objet relevant de la compétence de décision du Collège ou du Conseil Communal ;
 - b) sur un objet relevant de la compétence d'avis du Collège ou du Conseil Communal dans la mesure où cette compétence a un objet qui concerne le territoire communal ;
 4. être à portée générale ;
 5. ne pas être contraire aux libertés et aux droits fondamentaux ;
 6. ne pas porter sur une question de personne ;
 7. ne pas constituer des demandes d'ordre statistique ;
 8. ne pas constituer des demandes de documentation ;
 9. ne pas avoir pour unique objet de recueillir des consultations d'ordre juridique ;
 10. parvenir entre les mains du bourgmestre (par la poste ou par voie électronique) au moins 15 jours francs avant le jour de la séance où l'interpellation sera examinée ;
 11. indiquer l'identité, l'adresse et la date de naissance du demandeur ;
 12. être libellée de manière à indiquer clairement la question posée, et préciser les considérations que le demandeur se propose de développer.
- Il est demandé au Collège Communal de juger recevable ou non cette interpellation et de la proposer en séance publique du prochain Conseil Communal.

Monsieur le Bourgmestre explique le déroulement d'une interpellation citoyenne. Il donne ensuite la parole à Monsieur SOR qui lit son interpellation.
Interpellation Citoyenne - Maison de naissance de Paul Hankar – Valorisation

Quelle est la position et quelles sont les intentions du Collège communal quant à la préservation, la valorisation et, le cas échéant, la restauration de la maison de naissance de Paul Hankar (rue de l'Église n°11 à Frameries), ainsi que des plaques commémoratives qui y sont apposées et de celle située à l'angle de la rue Paul Hankar ?

L'illustre Paul Hankar est né le 11 décembre 1859 à Frameries même s'il a vécu la plupart du temps à Bruxelles, où il y a connu la consécration professionnelle, il est désormais reconnu comme l'un des principaux représentants de l'Art nouveau et fut un fier citoyen framerisois puisqu'il y est né, y a grandi, et qu'une rue porte son nom à quelque pas de notre hôtel de ville (comme à Uccle en région bruxelloise par ailleurs).

En 1893, Paul Hankar construisit sa propre maison à Saint-Gilles (rue Defacqz) en région bruxelloise, qui est considérée comme le premier bâtiment Art nouveau à Bruxelles, en même temps que le célèbre Hôtel Tassel construit par Victor Horta. L'Art nouveau est un style artistique ayant désormais une renommée mondiale dont la région bruxelloise fait une publicité remarquable. Paul Hankar a conçu d'autres habitations, surtout à Bruxelles et dans ses environs, qui sont aujourd'hui visitées par des milliers de touristes chaque année. Paul Hankar fut donc, avec d'autres, l'un des précurseurs de ce style. Comme tous les styles disruptifs, il connut beaucoup de déboires et de difficultés en termes de reconnaissance mais Paul Hankar put

compter sur le soutien d'autres citoyens de Frameries comme Louis Piérard, qui défendit l'Art nouveau avec beaucoup de vigueur dans son activité de journaliste et de parlementaire.

La route ne fut donc pas simple pour ces précurseurs, et nous connaissons tous les vicissitudes ayant amené à la destruction de la Maison du Peuple de Victor Horta en 1965, pourtant chef-d'oeuvre de l'Art nouveau.

La maison où est né Paul Hankar est située dans la rue de l'Église n°11 dans notre belle commune, et il faut le dire, elle fait peine à voir. La plaque apposée sur la façade a déjà plusieurs décennies, de même que la plaque de la rue Paul Hankar située à quelques mètres de sa maison de naissance. De même, l'expression qualifiant Paul Hankar de « rénovateur de l'architecture » est une expression datée qui mériterait une mise à jour.

Il conviendrait donc que la commune envisage explicitement la modernisation de ces plaques commémoratives, afin que leur contenu reflète mieux l'importance de Paul Hankar et le rôle qu'il a joué dans l'histoire de l'Art nouveau. Par ailleurs, il serait opportun que la commune valorise davantage la mémoire de Paul Hankar sur son site internet, de manière à ce que son nom, son oeuvre et son lien avec Frameries soient mieux référencés et connus du grand public comme d'un illustre concitoyen. En tant que citoyen framerisois et admirateur de l'Art nouveau, je trouverais dommage que la maison de Paul Hankar subisse le même sort que la maison Van Gogh à Colfontaine (Rue Wilson 221, 7340 Colfontaine – Wasmès), pour laquelle il a fallu plusieurs décennies pour s'y intéresser et la restaurer.

La maison de naissance de Paul Hankar n'appartient pas à la commune de Frameries mais, à ma connaissance, à la Société de Saint-Vincent-de-Paul. La commune pourrait néanmoins veiller à récupérer les droits réels sur ce bien (via une emphytéose par exemple) sans perturber les activités actuelles, ce qui permettrait peut-être, à terme, d'investir dans ce bien d'une façon ou d'une autre. Les admirateurs de Paul Hankar sont nombreux, et je suis certain qu'ils ne demanderaient, pour beaucoup, qu'à être sollicités afin de mettre à jour le souvenir de cet illustre personnage.

J'espère, sincèrement, que ce nouveau collège mettra tout en oeuvre pour restaurer et valoriser la maison d'enfance de Paul Hankar, en mobilisant la Région wallonne, peut-être la Région bruxelloise où il vécut longuement, et pourquoi pas des partenaires privés ou d'autres institutions sensibles à la question du patrimoine. Après une possible restauration, le collège communal aurait un intérêt particulier à demander à la Région wallonne le classement de ce bien afin d'en assurer la préservation pour les générations futures.

Si le bien n'a pas de caractéristiques architecturales particulières, vu les origines modestes de Paul Hankar qui était fils de maçon et d'artisan, son illustre occupation pourrait justifier d'en faire un lieu préservé.

Les institutions et leurs représentants se grandissent à reconnaître leur histoire et à la célébrer à sa juste valeur pour mieux entrevoir l'avenir.

Je vous remercie de l'attention portée à cette interpellation.

Monsieur le Bourgmestre remercie Monsieur SOR pour son interpellation. Il s'agit de la première de la nouvelle mandature.

Il donne ensuite la parole à Madame MURATORE qui remercie à son tour Monsieur SOR pour l'intérêt qu'il porte à Paul HANKAR.

En tant que grand amateur de ce type d'art, elle tient à lui réaffirmer tout son soutien. Ce projet s'inscrit pleinement dans la vision qu'elle défend et elle peut en dire autant de la nouvelle majorité : valoriser les talents, les engagements et les dynamiques positives qui émergent de notre territoire.

Comme Monsieur SOR l'a souligné, Paul Hankar a consacré sa vie, et en est d'ailleurs l'un des principaux représentants en Belgique, à l'instar de Victor Horta, à l'Art Nouveau.

Elle peut déjà dire qu'une conférence devrait lui être dédiée l'année prochaine, date du 125ème anniversaire de sa mort. Elle permettra de mettre en lumière son talent, ses œuvres, et ne manquera pas de nourrir une réflexion collective autour de ses réalisations. Cette conférence se voudra dynamique et ludique afin de permettre à la jeune génération de le connaître.

Son ambition est également de faire rayonner, bien au-delà de la commune, les personnalités et forces vives locales qui méritent une reconnaissance à l'échelle nationale et Monsieur Paul Hankar en fait partie. Il incarne parfaitement cette ambition.

En parallèle, la majorité porte une attention particulière à la préservation de leur patrimoine local et à la valorisation de la mémoire collective. À ce titre, les plaques commémoratives situées rue de l'Eglise et rue Hankar pourront faire l'objet d'une restauration.

Cette démarche s'inscrit dans une volonté de redonner toute leur place aux figures et événements marquants de l'histoire locale, et de transmettre ces repères aux générations futures.

Cela étant dit, la demande telle qu'exprimée aujourd'hui, nécessite du temps, de la concertation, et une préparation rigoureuse afin d'en garantir la pertinence.

Madame MURATORE reste pleinement mobilisée pour faire avancer ce dossier dans les meilleures conditions possibles.

Monsieur le Bourgmestre a déjà rencontré Monsieur SOR pour échanger sur son interpellation citoyenne. La maison Paul HANKAR appartient à Saint Vincent de Paul. Elle est dans un état délabré. Il n'est pas sûr de pouvoir investir dans cette maison mais il peut en parler avec les propriétaires. Il ira chercher du soutien au niveau de la région pour voir si une reconnaissance de ce patrimoine peut être faite. Il y a aussi la question de la plaque commémorative qui peut être restaurée. Les finances ne sont pas extensibles, et il faut être clair, il n'y a pas de moyens

aujourd'hui pour investir dans la rénovation de cette maison mais il peut être à l'initiative du relais. Il va prendre contact avec Mélanie PERSYN pour voir ce qui pourrait être fait. Monsieur HANKAR est aussi célèbre à Saint-Gilles, il est donc possible de travailler de manière commune. Monsieur HANKAR n'était pas uniquement architecte mais également créateur de meubles. Ses meubles pourraient être recherchés et une exposition pourrait être faite. Il y a aussi un spécialiste toulousain dont Monsieur SOR l'a entretenu et qui pourrait venir prendre la parole.

Monsieur SOR reste à la disposition si le dossier peut avancer. Il remercie ensuite l'assemblée pour l'écoute.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité des membres présents, à savoir ;

E. DISABATO, F. van HOUT, G. STIEVENART, A. MURATORE,
F. DESPRETZ, F. DEFOURNY, L. RIFAUT, JM. DUPONT, A. MALOU,
C. DUFRASNE, S. DIEU, J. SOTTEAU, D. GROUSELLE, I. GENARD,
M. BATISTINI, J. CAUDRON, F. MATANI, B. DULIERE, JJ. ROUSSEAU,
G. GOFFIN, G. PISTONE , E. FALLY, G. COUPE, S. PANDOLFI, V. LIVOLSI,
A. DE VOS

D E C I D E :

Article unique :

Entendre l'interpellation citoyenne de Monsieur Khaled SOR concernant : "Quelle est la position et quelles sont les intentions du Collège communal quant à la préservation, la valorisation et, le cas échéant, la restauration de la maison de naissance de Paul Hankar (rue de l'Église n°11 à Frameries), ainsi que des plaques commémoratives qui y sont apposées et de celle située à l'angle de la rue Paul Hankar ?"

La délibération requise est adoptée.

TELE MB - Désignation d'un administrateur

Suite à l'installation du Conseil Communal en date du 02 décembre 2024, il y a lieu de désigner un Administrateur au sein de la Télévision Locale Mons Borinage.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité des membres présents, à savoir ;

E. DISABATO, F. van HOUT, G. STIEVENART, A. MURATORE,
F. DESPRETZ, F. DEFOURNY, L. RIFAUT, JM. DUPONT, A. MALOU,
C. DUFRASNE, S. DIEU, J. SOTTEAU, D. GROUSELLE, I. GENARD,
M. BATISTINI, J. CAUDRON, F. MATANI, B. DULIERE, JJ. ROUSSEAU,
G. GOFFIN, G. PISTONE , E. FALLY, G. COUPE, S. PANDOLFI, V. LIVOLSI,
A. DE VOS

D E C I D E :

Article 1er :

De désigner Madame Juliette BOULET en qualité d'administratrice de Télé MB

Article 2 :

De faire parvenir la présente délibération à Télé MB

La délibération requise est adoptée.

Contrat de gestion - Commune de Frameries / Régies des Quartiers

La Commune de Frameries entretient un partenariat de longue date avec l'ASBL « Régie des Quartiers de Mons-Frameries-Colfontaine », active sur le territoire communal dans le domaine de la cohésion sociale, de la pédagogie de l'habiter et de la réinsertion socioprofessionnelle.

La précédente convention étant arrivée à son terme au 31 décembre 2024, il y a lieu d'en conclure une nouvelle afin d'assurer la continuité des collaborations et des missions confiées à l'association.

La convention proposée couvre les exercices 2025 et 2026 et précise les engagements respectifs des parties, les modalités de suivi et d'évaluation ainsi que les conditions financières, à savoir l'octroi d'une subvention annuelle de 56.000 €, à indexer sur la base de l'indice 2025 et soumise aux validations budgétaires futures. Il est proposé au Conseil Communal d'approuver le projet de convention annexé.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité des membres présents, à savoir ;

E. DISABATO, F. van HOUT, G. STIEVENART, A. MURATORE,
F. DESPRETZ, F. DEFOURNY, L. RIFAUT, JM. DUPONT, A. MALOU,
C. DUFRASNE, S. DIEU, J. SOTTEAU, D. GROUSELLE, I. GENARD,
M. BATISTINI, J. CAUDRON, F. MATANI, B. DULIERE, JJ. ROUSSEAU,
G. GOFFIN, G. PISTONE , E. FALLY, G. COUPE, S. PANDOLFI, V. LIVOLSI,
A. DE VOS

D E C I D E :

Article unique :

D'approuver le contrat de gestion entre la Commune de Frameries et l'asbl Régie des Quartiers.

La délibération requise est adoptée.

IMIO - Assemblée Générale ordinaire du 1er décembre 2025

L'Intercommunale IMIO tiendra son Assemblée générale ordinaire le 1er décembre 2025

Accueil : Présentation des nouveaux produits et services (estimation 30')

Ordre du jour :

1. Point sur le plan stratégique ;
2. Présentation et approbation du budget et de la grille tarifaire 2026.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité des membres présents, à savoir ;

E. DISABATO, F. van HOUT, G. STIEVENART, A. MURATORE,
F. DESPRETZ, F. DEFOURNY, L. RIFAUT, JM. DUPONT, A. MALOU,
C. DUFRASNE, S. DIEU, J. SOTTEAU, D. GROUSELLE, I. GENARD,
M. BATISTINI, J. CAUDRON, F. MATANI, B. DULIERE, JJ. ROUSSEAU,
G. GOFFIN, G. PISTONE , E. FALLY, G. COUPE, S. PANDOLFI, V. LIVOLSI,
A. DE VOS

D E C I D E :

Article 1 :

D'approuver l'ordre du jour dont les points concernent :

1. Point sur le plan stratégique ;
2. Présentation et approbation du budget et de la grille tarifaire 2026.

Article 2 :

De charger le Collège communal de veiller à l'exécution de la présente décision.

Article 3 :

De transmettre la présente délibération à l'intercommunale IMIO.

La délibération requise est adoptée.

Convention de communication de données entre la Commune de Frameries et la Direction générale transport routier et sécurité routière (DGTRSR)

Dans le cadre de leurs fonctions, les agents constatent, notamment, les infractions liées aux règlements communaux (entre-autres relatives aux sanctions environnementales) et au règlement général de police, sous peine de sanctions administratives.

Afin de pouvoir établir des constats et de les envoyer au Procureur du Roi et aux fonctionnaires sanctionnateurs, les agents constatateurs sont tenus d'identifier les contrevenants.

Les services ont remis un avis positif sur le projet de convention établi par la Direction Générale Transport Routier et Sécurité Routière.

Rien ne s'oppose à la signature de cette convention de communication.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité des membres présents, à savoir ;

E. DISABATO, F. van HOUT, G. STIEVENART, A. MURATORE,
F. DESPRETZ, F. DEFOURNY, L. RIFAUT, JM. DUPONT, A. MALOU,
C. DUFRASNE, S. DIEU, J. SOTTEAU, D. GROUSELLE, I. GENARD,
M. BATISTINI, J. CAUDRON, F. MATANI, B. DULIERE, JJ. ROUSSEAU,
G. GOFFIN, G. PISTONE , E. FALLY, G. COUPE, S. PANDOLFI, V. LIVOLSI,
A. DE VOS

D E C I D E :

Article unique :

D'approuver la convention "CONVENTION DE COMMUNICATION DE DONNÉES entre la commune de Frameries (n° d'entreprise 0207 287 713) et La Direction Générale Transport Routier et Sécurité Routière (DGTRSR) (n° d'entreprise 0308 357 852)".

La délibération requise est adoptée.

Monsieur le Bourgmestre explique les 3 points suivants :

Entretien extraordinaire des voiries en 5 lots : Approbation des conditions, du mode de passation et de l'estimation - Accord-cadre pour des travaux ponctuels : Approbation des conditions, du mode de passation et de l'estimation du marché public - Entretien extraordinaire des trottoirs en 2 lots : Approbation des conditions, du mode de passation et de l'estimation.

Il s'agit de travaux pour des voiries ou des trottoirs qui vont être réalisés dans les prochains mois. Pour ce qui concerne les trottoirs, il y a deux endroits qui seront réparés, il s'agit de la rue du Centre et de la rue du Chapitre pour un montant de 140.000 €. Ensuite il y aura 100.000 € prévus pour faire des réparations ponctuelles de trottoirs. L'année prochaine, un appel sera fait à une société spécialisée qui réalisera une analyse et un classement pour objectiver les choses et voir ce qui doit être réparé.

Entretien extraordinaire des voiries en 5 lots : Approbation des conditions, du mode de passation et de l'estimation.

Le revêtement de voiries des rues du Marais, Ovide Dieu, des Saules et d'un tronçon comprenant les rues Mitoyenne, Albert 1er et Albert Libiez est à rénover.

Il est préconisé de procéder à la réfection de ces voiries et pour ce faire, de lancer un marché public de travaux.

Dans ce but, le cahier des charges N° 2025/065 intitulé "Entretien extraordinaire des voiries" a été établi par le Service Technique communal des Travaux.

Ce marché est divisé en 5 lots :

* Lot 1 (Rue du Marais enduit superficiel scellé par MBCF), estimé à 20.787,80 €, 21% TVA comprise.

* Lot 2 (Rue Ovide Dieu enduit superficiel scellé par MBCF), estimé à 47.517,91 €, 21% TVA comprise.

* Lot 3 (Rue des Saules raclage/pose), estimé à 96.726,19 €, 21% TVA comprise.

* Lot 4 (Tronçon des rues Mitoyenne/ Albert 1er / Albert Libiez raclage/pose), estimé à 144.977,97 €, 21% TVA comprise.

* Lot 5 (Rue Mitoyenne reconstruction complète d'un tronçon de la voirie), estimé à 45.741,63 €, 21% TVA comprise.

Le montant global estimé de ce marché pour les 5 lots s'élève à 355.751,50 €, 21% TVA comprise.

Il est proposé de passer le marché par procédure négociée directe avec publication préalable.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité des membres présents, à savoir ;

E. DISABATO, F. van HOUT, G. STIEVENART, A. MURATORE,
F. DESPRETZ, F. DEFOURNY, L. RIFAUT, JM. DUPONT, A. MALOU,
C. DUFRASNE, S. DIEU, J. SOTTEAU, D. GROUSELLE, I. GENARD,
M. BATISTINI, J. CAUDRON, F. MATANI, B. DULIERE, JJ. ROUSSEAU,
G. GOFFIN, G. PISTONE , E. FALLY, G. COUPE, S. PANDOLFI, V. LIVOLSI,
A. DE VOS

D E C I D E :

Article 1er :

D'approuver le cahier des charges N° 2025/065 et le montant estimé du marché "Entretien extraordinaire des voiries", établis par le Service Technique communal des Travaux. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant global estimé s'élève à 294.009,50 € hors TVA ou 355.751,50 €, 21% TVA comprise pour les 5 lots.

Article 2 :

De passer le marché par la procédure négociée directe avec publication préalable.

Article 3 :

De financer cette dépense par le crédit inscrit au service extraordinaire du budget communal de 2025, à l'article 42109/731-60 (n°projet 20250069).

La délibération requise est adoptée.

Accord-cadre pour des travaux ponctuels : Approbation des conditions, du mode de passation et de l'estimation du marché public.

Les interventions ponctuelles sur les voiries et les trottoirs de l'entité sont de plus en plus nombreuses et la main d'œuvre communale ne parvient pas à les réparer rapidement.

Pour pallier ce problème, il est préconisé de procéder à un marché public de travaux. Au moment de la rédaction des conditions du présent marché, l'administration n'est pas en mesure de définir avec précision les quantités de travaux dont elle aura besoin.

L'accord-cadre se présente comme étant la solution idéale pour réaliser ces réparations ponctuelles.

Cet accord-cadre sera passé pour une durée totale d'un an, le montant maximum pour toutes les commandes nécessaires est fixé à 100.000€ TVAC et ce, pour toute la durée du marché.

Ce marché s'éteindrait donc soit à la fin du délai d'un an, soit à l'épuisement du capital prestations de 100.000 € TVAC.

Il est proposé de passer le marché par procédure négociée sans publication préalable.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité des membres présents, à savoir ;

E. DISABATO, F. van HOUT, G. STIEVENART, A. MURATORE,
F. DESPRETZ, F. DEFOURNY, L. RIFAUT, JM. DUPONT, A. MALOU,
C. DUFRASNE, S. DIEU, J. SOTTEAU, D. GROUSELLE, I. GENARD,
M. BATISTINI, J. CAUDRON, F. MATANI, B. DULIERE, JJ. ROUSSEAU,
G. GOFFIN, G. PISTONE , E. FALLY, G. COUPE, S. PANDOLFI, V. LIVOLSI,
A. DE VOS

D E C I D E :

Article 1er :

D'approuver le cahier des charges N° 2025/061 et le montant estimé du marché "Accord-cadre pour des travaux ponctuels", établis par le Service Technique communal des Travaux. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à 100.000 € TVAC.

Article 2 :

De passer le marché par la procédure négociée sans publication préalable.

Article 3 :

De financer cette dépense par le crédit inscrit au service extraordinaire du budget communal de 2025, à l'article 42109/731-60 (n°projet 20250069).

La délibération requise est adoptée.

Entretien extraordinaire des trottoirs en 2 lots : Approbation des conditions, du mode de passation et de l'estimation.

Les trottoirs de la rue du Centre et de la rue du Chapitre sont à rénover.

Il est préconisé de procéder à leurs réfections et pour ce faire, de lancer un marché public de travaux.

Dans ce but, le cahier des charges N° 2025/063 intitulé "Entretien extraordinaire des trottoirs" a été établi par le Service Technique communal des Travaux.

Ce marché est divisé en lots :

* Lot 1 (Rue du Centre), estimé à 112.133,60 €, 21% TVA comprise.

* Lot 2 (Rue du Chapitre), estimé à 28.154,28 €, 21% TVA comprise.

Le montant global estimé de ce marché s'élève à 140.287,88 €, 21% TVA comprise, pour les deux lots.

Il est proposé de passer le marché par procédure négociée sans publication préalable.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité des membres présents, à savoir ;

E. DISABATO, F. van HOUT, G. STIEVENART, A. MURATORE,
F. DESPRETZ, F. DEFOURNY, L. RIFAUT, JM. DUPONT, A. MALOU,
C. DUFRASNE, S. DIEU, J. SOTTEAU, D. GROUSELLE, I. GENARD,
M. BATISTINI, J. CAUDRON, F. MATANI, B. DULIERE, JJ. ROUSSEAU,
G. GOFFIN, G. PISTONE , E. FALLY, G. COUPE, S. PANDOLFI, V. LIVOLSI,
A. DE VOS

D E C I D E :

Article 1er :

D'approuver le cahier des charges N° 2025/063 et le montant estimé du marché "Entretien extraordinaire des trottoirs", établis par le Service Technique communal des Travaux. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à 115.940,40 € hors TVA ou 140.287,88 €, 21% TVA comprise pour les deux lots.

Article 2 :

De passer le marché par la procédure négociée sans publication préalable.

Article 3 :

De financer cette dépense par le crédit inscrit au service extraordinaire du budget communal de 2025, à l'article 42109/731-60 (n°projet 20250069).

La délibération requise est adoptée.

Réaménagement du Parc communal de la Bouverie et de ses abords (phase 1) :
Zone sportive : Approbation des conditions, du mode de passation et de l'estimation du marché.

Le Collège communal du 22 décembre 2022 a attribué le marché relatif à la désignation d'un auteur de projet pour une mission d'étude et de suivi de l'exécution des travaux de réaménagement du parc communal de La Bouverie et de ses abords" à Skope, Société Civile Coopérative d'Architecture, d'Urbanisme de Paysage et de Recherches.

Le Collège communal du 25 janvier 2024 a approuvé l'avant-projet définitif présenté par l'auteur de projet.

Pour des raisons d'équilibre budgétaire, il a été décidé de scinder le projet en trois phases.

Le permis d'urbanisme requis a été délivré par le Fonctionnaire délégué en date du 4 juillet 2024.

Il y a lieu à présent de débiter la phase 1 des travaux de réaménagement du parc de la bouverie relative à la zone sportive et pour ce faire, de lancer un marché public de travaux.

Dans ce but, le cahier des charges N° 2025/068 relatif au marché "Réaménagement du Parc communal de la Bouverie et de ses abords (phase 1) a été établi par l'auteur de projet.

Le montant estimé de ce marché s'élève à 417.331,64 € HTVA soit 504.971,28 € TVAC.

Il est proposé de passer le marché par procédure ouverte.

Monsieur MALOU prend la parole. Lui et son groupe soutiennent ce point car il s'agit d'un projet qui ne date pas d'hier. Il se réjouit que le marché va être lancé. La phase a commencé lors de la mandature précédente. L'auteur de projet a été désigné en 2022. Il rappelle que la volonté était de pouvoir faire participer les citoyens. Après le Covid, une enquête a été réalisée, il y a eu un bon retour et tout a été intégré dans le cahier des charges. Au niveau du phasage initial, il fallait commencer par l'aménagement du parc, puis l'aménagement d'une zone sportive et enfin le parking. En soi, il n'y a rien de changé par rapport à l'ancienne mandature.

Monsieur MALOU dit qu'aller chercher des subsides, c'est bien mais il était beaucoup plus facile d'aller chercher des subsides du côté sportif comme infraport ou de l'Adeps.

Ils soutiennent le point car le parc a besoin d'être réaménagé.

Monsieur le Bourgmestre dit que l'ancienne majorité en avait effectivement parlé en 2018 mais ne l'a pas réalisé tandis que la nouvelle majorité a décidé d'investir des moyens et de les financer sur fonds propres. Il est toujours possible de réclamer des subsides mais c'est difficile d'aller les chercher à l'Adeps, d'autant plus que la volonté du Gouvernement est de diminuer les moyens. Mais il reste attentif à cette possibilité.

Au niveau des différentes phases, c'est une question de public, la majorité a visé le public des jeunes ados plutôt que les petits enfants. Il faudra peut-être établir un règlement. Néanmoins, le collège a voulu avancer et faire les choses en détail mais parfois cela prend du temps. Il remercie ensuite le service des marchés qui a fait un travail conséquent par rapport à ce projet.

Monsieur MALOU dit que lors de la mandature précédente, quand l'auteur de projet a été désigné, les moyens ont également été mis mais les dossiers prennent du temps. L'aire de jeux était également déjà prévue mais ils ont attendu car les travaux d'Irsia pour la crèche étaient en cours. Tout le monde peut maintenant se réjouir que le projet va voir le jour mais il faut dire que ce sont des choses qui avaient commencé lors de l'ancienne mandature.

Monsieur le Bourgmestre dit que, comme il l'a déjà indiqué cela était effectivement prévu lors de l'ancienne mandature mais cela n'a pas été fait. Ici, la majorité a voulu lancer le projet alors qu'elle aurait pu attendre l'année prochaine aussi. Il indique qu'au-delà des polémiques, ce qui compte, c'est que ce projet soit mené à bien, principalement au bénéfice des bouverisois.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité des membres présents, à savoir ;

E. DISABATO, F. van HOUT, G. STIEVENART, A. MURATORE,
F. DESPRETZ, F. DEFOURNY, L. RIFAUT, JM. DUPONT, A. MALOU,
C. DUFRASNE, S. DIEU, J. SOTTEAU, D. GROUSELLE, I. GENARD,
M. BATISTINI, J. CAUDRON, F. MATANI, B. DULIERE, JJ. ROUSSEAU,
G. GOFFIN, G. PISTONE , E. FALLY, G. COUPE, S. PANDOLFI, V. LIVOLSI,
A. DE VOS

D E C I D E :

Article 1er :

D'approuver le cahier des charges N° 2025/068 et le montant estimé du marché "Réaménagement du Parc communal de la Bouverie et de ses abords (phase 1 : zone sportive)", établis par l'auteur de projet Skope. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à 417.331,64 € HTVA soit 504.971,28 € TVAC.

Article 2 :

De passer le marché par la procédure ouverte.

Article 3 :

De financer cette dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2025, article 76601/721-54 (n° de projet 20250086).

La délibération requise est adoptée.

Accord-cadre relatif à l'entretien des voiries : Recours à l'article L1311-5 du CDLD.

Le Collège communal du 28 septembre 2023 a décidé de l'attribution du marché public "Accord-cadre relatif à l'entretien des voiries" à la société A2 de Frameries aux prix unitaires mentionnés dans l'offre du soumissionnaire.

Ce marché public portant le CSCh n°2023/028 est un accord-cadre avec un capital prestations de 50.000 € TVAC.

Le crédit permettant cette dépense était prévu au budget extraordinaire de l'exercice 2023, à l'article 42109/731-60 (n° de projet 20230016), à hauteur de 250.000 €.

Ce crédit était également utilisé pour le marché public portant le CSCh n°2023/037 relatif à l'entretien extraordinaire des voiries de 2023 estimé à 237.409,50 € TVAC.

Un ajout de 50.000 € était prévu en modification budgétaire n°1 de 2023 en vue de la bonne continuité des deux projets.

Par confusion, les 50.000 € ont été prévus en modification budgétaire, mais sur le numéro de projet relatif à l'entretien extraordinaire des trottoirs.

De ce fait, les crédits sont insuffisants pour honorer les factures émanant de la société A2 relatives au marché public "Accord-cadre entretien des voiries".

À ce jour, le solde disponible sur le crédit s'élève au montant de 15.956,48 €.

Les factures de la société A2 s'élèvent quant à elles au montant global de 30.807,10 € TVAC.

Il manque donc 14.850,62 € pour pouvoir honorer lesdites factures.

Il est donc proposé de recourir à l'article L1311-5 du CDLD qui permet de pourvoir à des dépenses réclamées par des circonstances impérieuses et imprévues afin de pouvoir honorer les factures impayées de la société A2.

L'imprévisibilité tient du fait que la réception récente de ces factures a révélé que les crédits étaient insuffisants suite à la confusion entre les numéros de projet lors de l'ajout du crédit en modification budgétaire en 2023.

Les circonstances impérieuses tiennent du fait que la Commune se doit d'honorer les factures émanant de la société A2, sans quoi, elle serait contrainte de devoir payer les intérêts de retard conséquents.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité des membres présents, à savoir ;

E. DISABATO, F. van HOUT, G. STIEVENART, A. MURATORE,
F. DESPRETZ, F. DEFOURNY, L. RIFAUT, JM. DUPONT, A. MALOU,
C. DUFRASNE, S. DIEU, J. SOTTEAU, D. GROUSELLE, I. GENARD,
M. BATISTINI, J. CAUDRON, F. MATANI, B. DULIERE, JJ. ROUSSEAU,
G. GOFFIN, G. PISTONE , E. FALLY, G. COUPE, S. PANDOLFI, V. LIVOLSI,

A. DE VOS

D E C I D E :

Article 1er :

Recourir à l'article L1311-5 du CDLD qui permet de pourvoir à des dépenses réclamées par des circonstances impérieuses et imprévues pour honorer les factures de la société A2 pour un montant de 14.850,62 €.

Article 2 :

Les crédits seront inscrits à l'article 2 du budget communal de 2026.

La délibération requise est adoptée.

Commune de Frameries - Révision du Revenu cadastral - Convention avec la Province pour collaboration

En l'absence de péréquation depuis plus de 40ans, le revenu cadastral n'est plus à jour pour la plupart des immeubles sur la Commune.

Aux fins d'une perception correcte de l'impôt et, afin de faire respecter l'équité fiscale, ce revenu doit être revu afin qu'il corresponde aux caractéristiques réelles des biens.

Le revenu cadastral étant établi par l'Administration générale de la documentation Patrimoniale ("le cadastre"), la Province propose une collaboration avec les Communes, dans le cadre de cette révision, qui implique, entre autres, la désignation, par l'intermédiaire de la convention, d'un indicateur-expert de la Province.

La première étape est donc la validation de cette convention.

Monsieur le Bourgmestre explique le point.

Le revenu cadastral, établi par l'Administration générale de la Documentation patrimoniale (AGDP), constitue la base du calcul du précompte immobilier perçu par la Région, la Province et les Communes.

En l'absence de péréquation générale depuis plus de quarante ans, ces revenus ne reflètent plus fidèlement la réalité du parc immobilier framerisois ni son niveau de confort. Cette situation engendre une inégalité de traitement entre contribuables, certains s'acquittant d'un précompte calculé sur un revenu cadastral actualisé, tandis que d'autres continuent à être taxés sur une base ancienne, parfois totalement obsolète.

Afin de corriger ces disparités et de garantir une fiscalité plus juste, la Province du Hainaut propose un dispositif de collaboration aux communes qui ne disposent pas d'un indicateur-expert en interne.

La convention soumise au Conseil communal permettrait à la Commune de se conformer à l'obligation légale prévue à l'article 9 de l'arrêté royal du 30 juillet 2018 et à l'article 494 §2 du Code des impôts sur les revenus, imposant au Bourgmestre de désigner un indicateur-expert chargé de collaborer avec les représentants de l'AGDP

dans la recherche des parcelles de référence et la conduite des expertises nécessaires.

La méthode préconisée par la Province repose sur une analyse prédictive fondée sur les retours d'expérience d'autres communes hennuyères.

Elle consiste, dans un premier temps, à cibler les biens répertoriés "sans confort", catégorie la plus susceptible d'être sous-évaluée. En effet, il est devenu exceptionnel qu'un logement soit réellement dépourvu de salle de bain ou de chauffage central, ce classement traduit généralement une absence de mise à jour cadastrale plutôt qu'une réalité matérielle.

Les campagnes similaires menées ailleurs démontrent qu'un tel ciblage offre un taux de réponse d'environ 85 % et qu'environ 90 % des dossiers traités aboutissent à une mutation effective du revenu cadastral.

À l'inverse, lorsqu'une commune étend la démarche aux biens "avec confort", le taux de réponse reste stable mais seules 15 % des situations conduisent à une modification du revenu cadastral.

Cette différence de rendement explique la logique d'intervention séquentielle de la Province :

- pour elle, la valeur ajoutée marginale d'un "second tour" à Frameries serait limitée. Ses agents, mobilisés pour seulement 15 % de corrections potentielles sur des biens déjà considérés "avec confort", obtiendraient un résultat bien moindre que s'ils intervenaient dans une autre commune encore non traitée, où près de 90 % des dossiers de la catégorie "sans confort" sont susceptibles d'être corrigés ;
- pour la Commune, en revanche, la logique territoriale et l'objectif d'équité fiscale complète justifient, à terme, la poursuite locale du travail, même avec un rendement plus faible, afin de parachever la mise à jour du parc immobilier et d'assurer une égalité de traitement sur l'ensemble du territoire.

Les propriétaires non-répondants à cette première phase seraient, comme le prévoit la procédure, signalés à la Direction "Mesures et Évaluations" de l'AGDP, seule autorité habilitée à exercer un contrôle ou à imposer une régularisation. Ni la Province ni la Commune ne disposent d'un pouvoir coercitif : leur rôle se limite à la sensibilisation et à la transmission des informations nécessaires à la mise à jour du cadastre.

La conclusion de la convention avec la Province du Hainaut permettrait ainsi à la Commune de Frameries de lancer une démarche progressive, méthodologiquement encadrée et juridiquement fondée, visant à rétablir l'équité fiscale entre les propriétaires tout en respectant ses obligations légales en matière d'indicateur-expert.

Selon les résultats observés, la Commune pourra ensuite envisager :
SOIT, la poursuite de la collaboration avec la Province, si les conditions le permettent, en ciblant des catégories spécifiques de biens "avec confort" présentant un potentiel de correction notable (immeubles à logements multiples, biens non révisés depuis plusieurs décennies, etc.) ;

SOIT, la continuation du travail en interne, sur base de la méthode et des outils transférés, afin de consolider durablement la mise à jour du revenu cadastral sur l'ensemble du territoire communal.

Cette approche permettrait de combiner efficacité technique, sécurité juridique et équité fiscale, dans le cadre d'un partenariat institutionnel équilibré entre la Commune, la Province et l'Administration fédérale.

Monsieur MALOU dit que le point à l'ordre du jour concerne la convention entre la Commune de Frameries et la Province du Hainaut, visant à actualiser le revenu cadastral des citoyens. Sur papier, cette mesure est présentée comme un outil d'équité fiscale. Mais dans les faits, elle va surtout provoquer une augmentation du précompte immobilier pour une grande partie des Framerisois. C'est, ni plus ni moins, une hausse déguisée des impôts locaux. Soyons clairs : nous ne remettons pas en cause la nécessité, à terme, d'une actualisation du cadastre. Mais le moment choisi est totalement inapproprié. Les Framerisois font déjà face à la hausse du coût de la vie, des loyers, de l'alimentation et des soins. Les salaires stagnent, les pensions sont sous pression et beaucoup de familles peinent à boucler leurs fins de mois. Dans un tel contexte, venir alourdir encore la facture des ménages, c'est socialement injuste et politiquement irresponsable. En moins d'un an de mandature, la majorité *Ecolo – MR – Les Engagés – Citoyens* a déjà pris deux décisions majeures qui frappent directement les citoyens : • d'abord, l'augmentation importante du prix des sépultures, parfois doublé ; • et aujourd'hui, l'actualisation du revenu cadastral, qui fera grimper le précompte immobilier pour de nombreux ménages. Les chiffres parlent d'eux-mêmes : Frameries compte plus de 11 000 logements, dont près de deux tiers sont anciens. Entre 3 000 et 7 000 habitations pourraient être concernées, avec des hausses de 15 à 50 %, voire davantage. Cela représente entre 80 et 400 euros par an de plus, et dans certains cas, plus de 500 euros. Et ce sont souvent les familles qui ont simplement entretenu ou amélioré leur logement qui seront touchées. Pas celles qui ont construit du neuf, non. Celles qui ont rénové, remis aux normes ou amélioré le confort de leur habitation. Des familles qui, aujourd'hui, risquent d'être pénalisées pour avoir pris soin de leur bien. Le groupe PS Frameries votera donc contre cette convention. Non pas par posture politique, mais par conviction. Nous refusons qu'une mesure présentée comme "équitable" serve en réalité à faire rentrer de l'argent dans les caisses communales sur le dos des habitants. Ce n'est pas aux familles de financer les choix budgétaires de la majorité. Notre priorité, c'est de défendre le pouvoir d'achat et la justice sociale, pas d'ajouter une charge supplémentaire à ceux qui subissent déjà la crise.

Monsieur le Bourgmestre répond à Monsieur MALOU qu'il semble responsable des décisions positives mais jamais des mauvaises tout sauf des mauvaises décisions. Néanmoins, il oublie un élément, c'est que cela avait été mis dans leur plan de gestion avec les montants et maintenant il veut faire croire que c'est la nouvelle majorité qui le décide alors qu'ils ne font que mettre en application ce qui a été décidé lors de l'ancienne mandature. De plus, la situation était meilleure qu'aujourd'hui mais il veut faire croire à la population que c'est le collège actuel qui veut augmenter. Il ajoute que Monsieur MALOU est meilleur dans l'opposition que dans la majorité. Le collège n'a fait que reprendre ce qui était mis dans le plan et n'a rien ajouté de plus. Cela ne tient pas la route par rapport à ce qu'ils avaient prévu lors de la construction du plan de gestion.

Monsieur MALOU répond que la différence entre eux, c'est qu'ils savent adapter leur position par rapport au contexte. Il faut entendre la détresse des gens, il pense qu'aujourd'hui, ils sont à bout. Ils sont bien d'accord sur le principe, ils l'ont mis dans le plan de gestion et ils l'assument mais aujourd'hui, il est indécent de mettre cette proposition sur la table. Les citoyens n'ont pas besoin de cela aujourd'hui. Aujourd'hui, c'est le timing qui n'est pas bon.

Madame DIEU dit qu'en tant que conseillère communale elle a directement à faire aux citoyens. Beaucoup sont confrontés à la suppression des allocations de chômage, comment vont-ils faire ? Et maintenant la majorité vient avec une augmentation du cadastre.

Sur le plan social, il faut aussi mesurer le contexte. Les réformes du gouvernement Arizona ont déjà fragilisé le budget des ménages. Entre la réduction de certaines aides fiscales, la suppression partielle des tarifs sociaux et la hausse du coût de la vie, de nombreuses familles peinent déjà à boucler leurs fins de mois.

Dans ces conditions, introduire une révision cadastrale reviendrait à aggraver encore la pression fiscale sur des ménages déjà en difficulté. Alors que les citoyens ont déjà des difficultés à joindre les deux bouts et que celles et ceux qui se sont vu ôter leurs allocations de chômage ne savent même pas s'ils sauront payer leur loyer dans les mois à venir, vous leur infligez une seconde sanction. Les citoyens attendent d'être aidés, mais pas enfoncés. Quand des tentes viendront s'installer dans la cour de la Commune, il sera venu le temps de leur expliquer que ce n'est qu'une équité fiscale ! Quant à l'argument de "l'équité fiscale", il est discutable car l'indexation annuelle assure déjà un ajustement progressif et proportionné.

Une révision générale, elle, frapperait indistinctement tous les contribuables, sans tenir compte de leur capacité contributive réelle, et risquerait même de creuser les inégalités entre communes ou quartiers.

Procéder aujourd'hui à une révision du revenu cadastral représenterait une charge financière parfois très conséquente pour de nombreux ménages, déjà fortement impactés par la conjoncture économique.

Cette mesure risquerait non seulement de fragiliser encore davantage le pouvoir d'achat des citoyens, mais aussi de peser négativement sur la dynamique locale en induisant notamment une augmentation potentielle des loyers et fragiliserait encore davantage le pouvoir d'achat des citoyens.

Madame DIEU estime qu'il existe d'autres leviers financiers qui sont d'ailleurs prévus dans le PST, notamment via la mutualisation des services, des économies en termes d'énergie. De plus, la majorité prévoit un rééquilibrage des taxes voire même de nouvelles taxes pour 2026. Pourquoi ne pas attendre le résultat des objectifs fixés avant de faire supporter une nouvelle charge sur le dos des citoyens ?

Madame van HOUT souhaite intervenir brièvement. L'objectif du point c'est d'assurer l'égalité de tous les citoyens devant la loi. Il faut recalculer les paramètres, c'est un principe de justice sociale et d'équité. Elle a un peu de peine à entendre

que l'opposition estime que ce n'est pas une justice de veiller à ce que l'impôt soit recalculé de la manière la plus juste possible et combler l'écart entre les maisons neuves et celles qui ont été rénovées et où il y a peut-être 2 salles de bain. Ce sont des cas injustes. Elle a du mal à comprendre. C'est une question de justice et d'équité et il n'y a pas de moment pour établir ce genre de justice et l'argument de Monsieur MALOU est difficilement audible.

Monsieur MALOU ajoute que les loyers, ce sont les locataires. Si les propriétaires voient leur revenu cadastral augmenter, ils vont augmenter les loyers. Il voudrait aussi rebondir par rapport à la justice fiscale. Les framerisois vont avoir une nouvelle charge, ils vont payer plus cher, le revenu cadastral va augmenter. La loi n'oblige pas à faire ce que le Collège va faire aujourd'hui. C'est un choix politique. Équité, peut-être mais pas au bon moment.

Madame DIEU demande à Monsieur le Bourgmestre s'il pense que des personnes qui ont déjà des problèmes à payer le revenu cadastral aujourd'hui vont savoir payer à l'avenir alors qu'il va augmenter ? Elle parle de justice sociale, tout le monde n'a pas les mêmes rentrées d'argent. Elle ajoute que ce n'est pas une obligation de le faire maintenant. Les gens vont aller voir dans les autres Communes. Les citoyens vont être pénalisés et certains ne sauront plus payer leur loyer.

Monsieur le Bourgmestre ne comprend pas l'argumentation de l'opposition. Ce plan, c'est le plan que les socialistes ont construit eux-mêmes en 2023 et qu'ils ne font qu'appliquer. Par ailleurs, les autres Communes, dont beaucoup de socialistes le font également dans la région. On va également devoir augmenter la taxe sur les déchets car HYGEA va augmenter le coût, le Président socialiste, nous en avait informé il y a quelques mois. Est-ce qu'il doit reprocher cela à Monsieur DUPONT ? Par contre, vous êtes favorable, comme le Bourgmestre, à l'indexation des salaires qui a un impact sur l'augmentation du coût des communes. La première chose que Monsieur le Bourgmestre a fait, c'est de faire revoir son propre revenu cadastral car il voulait montrer l'exemple. Monsieur le Bourgmestre indique que l'équité fiscale c'est de payer la même chose pour des situations identiques ou similaires. Il interroge dès lors Madame Dieu quant à sa volonté de faire de l'équité fiscale. Elle répond que c'est effectivement sa volonté. Monsieur le Bourgmestre lui demande donc si elle souhaite alors qu'on diminue le précompte pour ceux qui paient plus et elle répond que ce n'est pas ce qu'elle souhaite. Monsieur le Bourgmestre relève une forte incohérence dans le propos. On ne peut pas être contre l'équité fiscale sans équité.

Madame DIEU se demande si suite à l'augmentation du revenu cadastral, les salaires vont augmenter aussi. Bien sûr que non. On va payer beaucoup plus mais on ne va pas gagner plus, alors où est l'équité ?

Monsieur le Bourgmestre ne sait pas où Madame DIEU a appris son socialisme qui se revendique de l'équité fiscale. L'équité fiscale c'est ce que la majorité est en train de faire ici et c'est quelque chose qui avait été décidé sous l'ancienne mandature.

Le groupe PS votre contre le point.

Sur proposition du Collège Communal,

D E C I D E :

PAR 14 VOTES POUR (BE FRAMERIES - MR&VOUS) et 12 VOTES CONTRE (PS)

Article 1er :

D'approuver la proposition de convention de collaboration entre la Commune de Frameries et la Province de Hainaut, dans le cadre de la mission de l'indicateur-expert provinciale.

Article 2 :

De transmettre la convention signée en double exemplaire à la Province du Hainaut.

Article 3 :

De charger le Collège Communal de prendre les modalités de mise en œuvre.

La délibération requise est adoptée.

Capital emplois- périodes en maternel au 1er octobre 2025- Arrêt

Les Directions d'école communiquent au PO les chiffres de population scolaire à prendre en compte au 30 septembre 2025 afin d'arrêter le capital emplois-périodes à attribuer dans l'enseignement maternel à dater du 1^{er} octobre 2025 comme suit :

Ecoles	Population scolaire	Emplois générés	Périodes FLA	Primo	Psychomotricité	Encadrement différencié
Maternel	au 30 sept 2025	au 1 ^{er} oct. 2025				
Calmette	54	3	1	/	6	
Champ perdu	27	2	2	/	4	
La Victoire	112	6	6	1	12	
La Libération	52	3	3	/	6	
Léo Collard	35	2	1	/	4	2
Centre	45	2,5	1	/	4	
Sars	29	2	1	/	4	
Wauters	26	2	1	/	4	4
Total	380	22,5	16	1	44	6

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité des membres présents, à savoir ;

E. DISABATO, F. van HOUT, G. STIEVENART, A. MURATORE,
F. DESPRETZ, F. DEFOURNY, L. RIFAUT, JM. DUPONT, A. MALOU,
C. DUFRASNE, S. DIEU, J. SOTTEAU, D. GROUSELLE, I. GENARD,
M. BATISTINI, J. CAUDRON, F. MATANI, B. DULIERE, JJ. ROUSSEAU,
G. GOFFIN, G. PISTONE , E. FALLY, G. COUPE, S. PANDOLFI, V. LIVOLSI,

A. DE VOS

D E C I D E :

Article 1er :

D'arrêter le capital emplois-périodes à attribuer dans l'enseignement maternel à dater du 1^{er} octobre 2025 comme suit :

Ecoles	Population scolaire	Emplois générés	Périodes FLA	Primo	Psychomotricité	Encadrement différencié
Maternel	au 30 sept 2025	au 1 ^{er} oct. 2025				
Calmette	54	3	1	/	6	
Champ perdu	27	2	2	/	4	
La Victoire	112	6	6	1	12	
La Libération	52	3	3	/	6	
Léo Collard	35	2	1	/	4	2
Centre	45	2,5	1	/	4	
Sars	29	2	1	/	4	
Wauters	26	2	1	/	4	4
Total	380	22,5	16	1	44	6

Article 2 :

De présenter ce point lors de la prochaine COPALOC.

La délibération requise est adoptée.

Fabrique d'Eglise Sainte Aldegonde – Budget 2026 - Approbation

La fabrique d'église Sainte Aldegonde présente son budget 2026 ;
Une intervention communale ordinaire de 4 744.54€ est requise.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité des membres présents, à savoir ;

E. DISABATO, F. van HOUT, G. STIEVENART, A. MURATORE,
F. DESPRETZ, F. DEFOURNY, L. RIFAUT, JM. DUPONT, A. MALOU,
C. DUFRASNE, S. DIEU, J. SOTTEAU, D. GROUSELLE, I. GENARD,
M. BATISTINI, J. CAUDRON, F. MATANI, B. DULIERE, JJ. ROUSSEAU,
G. GOFFIN, G. PISTONE , E. FALLY, G. COUPE, S. PANDOLFI, V. LIVOLSI,
A. DE VOS

D E C I D E :

Article unique :

D'approuver le budget 2026 de la fabrique d'église Sainte Aldegonde comme suit :

Dépenses arrêtées par l'Organe représentatif agréé	2 714.05€
Dépenses ordinaires	7 406.35€
Dépenses extraordinaires	0.00€
Dépenses totales	10 120.40€
Recettes ordinaires	5 092.45€
Recettes extraordinaires	5 027.95€
Recettes totales	10 120.40€
Excédent Budget 2026	0.00€

La délibération requise est adoptée.

Fabrique d'Eglise Sainte Waudru – Budget 2026 - Approbation

La fabrique d'église Sainte Waudru présente son budget 2026 ;
Une intervention communale ordinaire de 28 737.59 € est requise.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité des membres présents, à savoir ;

E. DISABATO, F. van HOUT, G. STIEVENART, A. MURATORE,
F. DESPRETZ, F. DEFOURNY, L. RIFAUT, JM. DUPONT, A. MALOU,
C. DUFRASNE, S. DIEU, J. SOTTEAU, D. GROUSELLE, I. GENARD,
M. BATISTINI, J. CAUDRON, F. MATANI, B. DULIERE, JJ. ROUSSEAU,
G. GOFFIN, G. PISTONE , E. FALLY, G. COUPE, S. PANDOLFI, V. LIVOLSI,
A. DE VOS

D E C I D E :

Article unique :

D'approuver le budget 2026 de la fabrique d'église Sainte Waudru comme suit :

Dépenses arrêtées par l'Organe représentatif agréé	18 550.00€
Dépenses ordinaires	56 708.00€
Dépenses extraordinaires	80 000.00€
Dépenses totales	155 258.00€
Recettes ordinaires	39 932.59€
Recettes extraordinaires	115 325.41€
Recettes totales	155 258.00€
Excédent Budget 2026	0.00€

La délibération requise est adoptée.

Fabrique d'Eglise Saint Remy – Budget 2026 - Approbation

La fabrique d'église Saint Remy présente son budget 2026 ;

Une intervention communale ordinaire de 16 849.75€ est requise.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité des membres présents, à savoir ;

E. DISABATO, F. van HOUT, G. STIEVENART, A. MURATORE,
F. DESPRETZ, F. DEFOURNY, L. RIFAUT, JM. DUPONT, A. MALOU,
C. DUFRASNE, S. DIEU, J. SOTTEAU, D. GROUSELLE, I. GENARD,
M. BATISTINI, J. CAUDRON, F. MATANI, B. DULIERE, JJ. ROUSSEAU,
G. GOFFIN, G. PISTONE , E. FALLY, G. COUPE, S. PANDOLFI, V. LIVOLSI,
A. DE VOS

D E C I D E :

Article unique :

D'approuver le budget 2026 de la fabrique d'église Saint Remy comme suit :

Dépenses arrêtées par l'Organe représentatif agréé	8 775.00€
Dépenses ordinaires	21 044.64€
Dépenses extraordinaires	0.00€
Dépenses totales	29 819.64€
Recettes ordinaires	18 452.48€
Recettes extraordinaires	11 367.16€
Recettes totales	29 819.64€
Excédent Budget 2026	0.00€

La délibération requise est adoptée.

Fabrique d'Eglise protestante de la Bouverie – Budget 2026 - Approbation

La fabrique d'église protestante de la Bouverie présente son budget 2026 ;
Une intervention communale ordinaire de 13 342.04€ est requise ;
Ce budget sera approuvé par dépassement du délai en date du 8 octobre 2025.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité des membres présents, à savoir ;

E. DISABATO, F. van HOUT, G. STIEVENART, A. MURATORE,
F. DESPRETZ, F. DEFOURNY, L. RIFAUT, JM. DUPONT, A. MALOU,
C. DUFRASNE, S. DIEU, J. SOTTEAU, D. GROUSELLE, I. GENARD,
M. BATISTINI, J. CAUDRON, F. MATANI, B. DULIERE, JJ. ROUSSEAU,
G. GOFFIN, G. PISTONE , E. FALLY, G. COUPE, S. PANDOLFI, V. LIVOLSI,
A. DE VOS

D E C I D E :

Article unique :

De prendre acte que le budget 2026 de la fabrique d'église protestante de La Bouverie est approuvé par expiration du délai en date du 8 octobre 2025 :

Dépenses arrêtées par l'Organe représentatif agréé	9 180.00€
Dépenses ordinaires	17 720.00€
Dépenses extraordinaires	0,00€
Dépenses totales	26 900.00€
Recettes ordinaires	14 142.04€
Recettes extraordinaires	12 757.96€
Recettes totales	26 900.00€
Excédent Budget 2026	0,00€

La délibération requise est adoptée.

Fabrique d'Eglise protestante de Frameries – Budget 2026 - Approbation

La fabrique d'église protestante de Frameries présente son budget 2026 ;
Une intervention communale ordinaire de 2 475.47€ est requise ;
Ce budget sera approuvé par dépassement du délai en date du 6 octobre 2025.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité des membres présents, à savoir ;

E. DISABATO, F. van HOUT, G. STIEVENART, A. MURATORE,
F. DESPRETZ, F. DEFOURNY, L. RIFAUT, JM. DUPONT, A. MALOU,
C. DUFRASNE, S. DIEU, J. SOTTEAU, D. GROUSELLE, I. GENARD,
M. BATISTINI, J. CAUDRON, F. MATANI, B. DULIERE, JJ. ROUSSEAU,
G. GOFFIN, G. PISTONE , E. FALLY, G. COUPE, S. PANDOLFI, V. LIVOLSI,
A. DE VOS

D E C I D E :

Article unique :

De prendre acte que le budget 2026 de la fabrique d'église protestante de Frameries est approuvé par expiration du délai en date du 6 octobre 2025 :

Dépenses arrêtées par l'Organe représentatif agréé	2 910.00€
Dépenses ordinaires	5 605.00€
Dépenses extraordinaires	0,00€
Dépenses totales	8 515.00€
Recettes ordinaires	2 725.47€
Recettes extraordinaires	5 789.53€
Recettes totales	8 515.00€
Excédent Budget 2026	0,00€

La délibération requise est adoptée.

Fabrique d'Eglise Saint Joseph – Budget 2026 - Approbation

La fabrique d'église Saint Joseph présente son budget 2026 ;
Une intervention communale ordinaire de 14 188.37€ est requise.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité des membres présents, à savoir ;

E. DISABATO, F. van HOUT, G. STIEVENART, A. MURATORE,
F. DESPRETZ, F. DEFOURNY, L. RIFAUT, JM. DUPONT, A. MALOU,
C. DUFRASNE, S. DIEU, J. SOTTEAU, D. GROUSELLE, I. GENARD,
M. BATISTINI, J. CAUDRON, F. MATANI, B. DULIERE, JJ. ROUSSEAU,
G. GOFFIN, G. PISTONE , E. FALLY, G. COUPE, S. PANDOLFI, V. LIVOLSI,
A. DE VOS

D E C I D E :

Article unique :

D'approuver le budget 2026 de la fabrique d'église Saint Joseph comme suit :

Dépenses arrêtées par l'Organe représentatif agréé	5 530.00€
Dépenses ordinaires	19 452.00€
Dépenses extraordinaires	0,00€
Dépenses totales	24 982.00€
Recettes ordinaires	16 088.37€
Recettes extraordinaires	8 893.63€
Recettes totales	24 982.00€
Excédent Budget 2026	0,00€

La délibération requise est adoptée.

Mobilité - Règlements complémentaires de circulation routière : mesures diverses

Afin de garantir la mobilité la plus adaptée au sein de l'entité, il conviendrait d'arrêter la mesure de circulation suivante :

Rue de la Source - Passage pour piétons :

Il n'existe pas de passage pour piétons entre la plaine de jeux de l'Ancre de la Marine et le Bocage Roger Toubreau.

Dans la rue de la Source, il y aurait lieu d'établir un passage pour piétons à hauteur de l'accès à la plaine de jeu situé dans cette voirie.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité des membres présents, à savoir ;

E. DISABATO, F. van HOUT, G. STIEVENART, A. MURATORE,
F. DESPRETZ, F. DEFOURNY, L. RIFAUT, JM. DUPONT, A. MALOU,
C. DUFRASNE, S. DIEU, J. SOTTEAU, D. GROUSELLE, I. GENARD,

M. BATISTINI, J. CAUDRON, F. MATANI, B. DULIERE, JJ. ROUSSEAU,
G. GOFFIN, G. PISTONE , E. FALLY, G. COUPE, S. PANDOLFI, V. LIVOLSI,
A. DE VOS

D E C I D E :

Article unique :

Rue de la Source

Un passage pour piétons est établi à hauteur de l'accès à la plaine de jeu situé dans cette voirie.

La mesure est matérialisée par des bandes de couleur blanche, parallèles à l'axe de la chaussée, conformément à l'article 76.3 de l'A.R. du 01/12/1975.

La délibération requise est adoptée.

Bibliothèque communale - convention avec l'ASBL "Faites-le autrement"

L'ASBL Faites-le autrement, située à Sars-La-Bruyère, et active dans le secteur de l'éducation permanente a proposé un partenariat ASBL/bibliothèque en animant un atelier podcast hebdomadaire dans les locaux de la bibliothèque.

La pratique du podcast encourage les citoyens à s'exprimer, à débattre de manière créative, à coopérer et offre à leur travail et à leurs idées une large diffusion via les réseaux sociaux.

Ce partenariat est directement dans l'esprit du Décret d'avril 2009 sur la lecture publique qui encourage toute initiative qui vise à développer la citoyenneté active, l'expression et la créativité dans une perspective d'éducation permanente.

Le Collège en sa séance du 24/04/2025 a approuvé la tenue de 15 ateliers Podcast dans les locaux de la bibliothèque communale et leur prise en charge pour une somme globale de 1500 EUR qui seraient pris sur l'art. 767/12248 défraiement auteurs, animateurs.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité des membres présents, à savoir ;

E. DISABATO, F. van HOUT, G. STIEVENART, A. MURATORE,
F. DESPRETZ, F. DEFOURNY, L. RIFAUT, JM. DUPONT, A. MALOU,
C. DUFRASNE, S. DIEU, J. SOTTEAU, D. GROUSELLE, I. GENARD,
M. BATISTINI, J. CAUDRON, F. MATANI, B. DULIERE, JJ. ROUSSEAU,
G. GOFFIN, G. PISTONE , E. FALLY, G. COUPE, S. PANDOLFI, V. LIVOLSI,
A. DE VOS

D E C I D E :

Article 1er : D'approuver la convention liant la bibliothèque communale et l'ASBL Faites-le autrement

La délibération requise est adoptée.

Convention d'utilisation des vélos de l'Administration Communale par des agents du CPAS ou de la RCA

En octobre 2024, un règlement interne régit l'utilisation des vélos de service à assistance électrique.

Dans une optique de mutualisation, il est proposé que ce règlement puisse également s'appliquer aux agents du CPAS et de la RCA, moyennant la signature d'une convention. Il est à noter que le CPAS et la RCA doivent assurer leurs agents dans le cadre de ces déplacements.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité des membres présents, à savoir ;

E. DISABATO, F. van HOUT, G. STIEVENART, A. MURATORE,
F. DESPRETZ, F. DEFOURNY, L. RIFAUT, JM. DUPONT, A. MALOU,
C. DUFRASNE, S. DIEU, J. SOTTEAU, D. GROUSELLE, I. GENARD,
M. BATISTINI, J. CAUDRON, F. MATANI, B. DULIERE, JJ. ROUSSEAU,
G. GOFFIN, G. PISTONE , E. FALLY, G. COUPE, S. PANDOLFI, V. LIVOLSI,
A. DE VOS

D E C I D E :

Article 1er :

D'approuver la convention entre l'Administration Communale, la Régie Communale Autonome et le Centre Public d'Action Sociale pour l'utilisation des vélos communaux.

Article 2 :

De transmettre la convention à la Régie Communale Autonome et au Centre Public d'Action Sociale pour signature.

La délibération requise est adoptée.

Programme Stratégique Transversal - Présentation

Suite aux élections communales d'octobre 2024, la mise en place d'un nouveau Programme Stratégique Transversal (PST) s'impose comme une étape essentielle de la gestion publique locale moderne, conformément aux orientations du Gouvernement wallon.

Le PST vise à renforcer la cohérence, l'efficacité et la transparence de l'action publique locale en articulant les priorités politiques avec les capacités opérationnelles de l'administration.

Le PST permet :

- à l'autorité politique, de formaliser clairement ses objectifs stratégiques pour la mandature ;
- au Directeur général, en concertation avec le Collège et avec le soutien de l'équipe administrative, de traduire ces priorités en projets et actions concrètes, réalistes et mesurables ;

- au Directeur financier, de veiller au respect de la légalité, à la soutenabilité budgétaire et à la bonne gouvernance financière.

Dans cette dynamique, un travail de fond a été engagé entre l'administration communale et les membres du Collège afin d'extraire de la déclaration de politique communale les grandes priorités de la mandature, et de les décliner en objectifs stratégiques, objectifs opérationnels et actions concrètes, en adéquation avec les ressources de la Commune et les attentes de la population.

Ce travail collaboratif constituera le socle du PST 2024-2030 de la Commune de Frameries, document structurant qui guidera l'action publique communale pour les six prochaines années.

Il convient désormais de valider cette démarche au sein du Collège, afin d'enclencher formellement le processus d'élaboration et d'adoption du PST, conformément aux prescriptions du décret wallon relatif à la gouvernance locale.

Monsieur DUPONT prend la parole. Le PST, c'est l'expression savante qui a pour objet de traduire en actions concrètes les éléments qui figurent dans la déclaration de politique communale. Il ne sera pas long. Néanmoins, il a eu des difficultés sur la forme. Il y a deux éléments. Le collège a travaillé en commun avec le CPAS mais dans la présentation des choses, il y a des actions qui sont d'initiative communale et d'autres qui viennent du CPAS, il n'est dès lors par évident de se retrouver. Le document n'est accompagné d'aucune note définissant le cadre politique. Il a lu et relu la déclaration de politique communale. Il dit que le PST est le reflet de la déclaration de politique communale. Il cite quelques exemples. Il souligne l'important travail réalisé par l'administration. Dans l'ancienne mandature une distinction avait été faite entre le volet interne et le volet politique. Ici, il y a un volet interne consistant, l'administration a fait un gros travail efficace. Il n'a pas le même propos sur le volet politique, ce qu'il voit dans le document c'est une espèce de compilation désordonnée de toute une série d'actions dont une bonne partie sont déjà effectives. Il y a énormément de choses qui sont déjà en cours mais qui étaient celles du PST précédent donc il n'y a pas de nouveauté à cet égard. Néanmoins, il a pris la peine de relever les actions positives.

Action 098 – Florence Defourny – lancement du fonds participatif citoyen.

Action 114 – Intégration au projet de recyclerie, nouvelles dispositions en matière de collecte de certains types de déchets.

Action 233 – participation des publics fragiles aux événements culturels locaux.

C'est d'autant plus pertinent que l'administration Wallonie Bruxelles vient de supprimer les subsides.

Monsieur DUPONT cite ensuite quelques actions négatives ou non pertinentes.

Action 079 – Projection budgétaire équilibrée jusqu'en 2030. On ne peut aller contre cela puisque c'est le plan de gestion.

Action 084 – Optimisation des taxes communales – Qu'entend-on par optimisation ?

Et enfin, Monsieur RIFAUT, je suis tout à fait interpellé par les actions 356 à 366, mise en place du suivi nutritionnel, suivi de l'incontinence, mesures préventives pour limiter le risque de chutes, gestion des contentions, suivi de l'état buccodentaire, prévention et gestion des escarres et des plaies,....Monsieur DUPONT ose espérer que ce sont des actions qui sont déjà en cours et il ne voit pas en quoi ce genre de chose a sa place dans le PST puisqu'il s'agit de gestion quotidienne.

Action 77 – Elaboration d'une politique foncière de la RCA. Il ose espérer que dans les mois et années qui viennent, la majorité pourra concrétiser cela

Il pourrait être plus long. Mais en conclusion, il voit dans ce PST une concrétisation et aucune expression d'une ambition. C'est pourtant un document important, on doit avoir l'envie de l'écrire. Il aurait espéré que l'ambition de la nouvelle majorité soit développée mais il ne voit rien d'écrit.

Monsieur DUPONT cite ensuite 3 points interpellants qui sont absents du document :

- 1) rien en matière de développement territorial,
- 2) rien sur le développement urbain - la salle culturelle n'est pas là, il n'a pas vu de nouvelle salle culturelle (acquisition du bâtiment de l'Harmonie, d'autres acquisitions pour requalifier le centre urbain. Il ne voit même pas une ligne qui dit qu'un bureau d'étude va être désigné
- 3) Le développement durable

Monsieur DUPONT trouve décevant qu'ils ne puissent débattre sur l'ambition de leur vision de la Commune et qui appelle à une réflexion approfondie sur le développement territorial, urbain et rural.

Monsieur le Bourgmestre prend la parole. Il dit que le PST est un outil au suivi de la déclaration de politique communale. Il est remis en question de manière générale au travers de toute la Wallonie. C'est un débat qui revient régulièrement. Certains ont décidé de ne pas faire de PST, toutes tendances confondues. Ce n'est pas une attaque à l'égard de l'un ou de l'autre. Ici, il s'agit d'un outil qui traduit les objectifs tracés dans la DPC. Un discours générique peut être fait. Il y a toute une série d'éléments qui ont été mis sur la table. On ne peut savoir ce qui se passe quand le PST est créé. Si à un certain moment les règles changent, cela a un impact. L'administration a fait l'essentiel du travail et cela a pris beaucoup de temps. Travailler avec le CPAS, cela a pris du temps aussi. Ce que vous n'avez pas trouvé dans le PST, c'est parce que cela est conditionné par les finances communales. On vient de recevoir les prévisions sur l'IPP qui sont revues à la baisse par rapport à ce que l'on nous avait annoncé. Il y a toute une série de paramètres qui ne savent pas être maîtrisés. Pour retracer les choses, il a été dit que son groupe, lorsqu'il était dans l'opposition était contre le prix d'achat et non contre l'idée. Le prix par rapport au parking était excessif. Soyez certains que le Collège a de l'ambition. Ils sont tous là, très présents sur le terrain. Ils répondent aux gens même si c'est négativement. Il y a des gens qui veulent un logement ou un emploi mais la politique ne peut pas tout. Pour le reste l'avis de l'opposition a bien été entendu. Si on prend ce que l'ancienne mandature a déclaré dans le PST, tout n'a pas été fait non plus et c'est légitime.

Madame van HOUT confirme que l'ambition politique est effectivement déclinée dans la DPC. Il faut faire un exercice qui est à la fois théorique et pratique. Ce travail est fait à un instant où l'on ne maîtrise pas ce qui va se passer au long de la mandature. Le meilleur exemple, c'est ce qui s'est passé lors de la mandature précédente, quand le Covid est arrivé et a freiné la mise en place du PST, c'est théorique. La conséquence a été que certaines actions qui étaient dans le PST ont été retardées. Il faut prendre des précautions car il est difficile de préciser ce qui sera fait.

Monsieur RIFAUT prend la parole. Le PST est avant tout une feuille de route, c'est "notre boussole commune", et c'est pourquoi nous avons décidé de faire un PST commun Commune-CPAS.

En ce qui concerne le CPAS, les actions sont nombreuses et couvrent l'essentiel de nos responsabilités sociales : l'accompagnement des bénéficiaires, l'inclusion, la santé, le logement (Action 141, Action 142), les actions que nous comptons mener pour et dans nos maisons de repos, et j'en passe.

Nous améliorerons les lieux d'accueil et de travail (Action 014, Action 036, Action 038). Nous moderniserons notre identité visuelle, structurerons un plan de communication interne et externe, et mettrons en place des outils concrets pour rendre nos services plus lisibles. L'objectif: mieux informer, mieux orienter, et valoriser nos maisons de repos, notre crèche et nos dispositifs sociaux.

Enfin, un mot sur la santé et le bien-être des résidents. Nous structurerons les bonnes pratiques : prévention, hygiène, gestion de la douleur, nutrition, activités thérapeutiques et physiques, ouverture culturelle et intergénérationnelle. C'est la promesse d'un accompagnement digne, complet et personnalisé, du quotidien aux situations les plus sensibles.

Voilà, je pense avoir fait un bon tour d'horizon. En tout cas je vous remercie pour votre écoute, et surtout, merci à toutes celles et ceux qui feront vivre ce PST au quotidien.

Madame DEFOURNY intervient par rapport au point qui concerne la culture. Il est très ambitieux de choisir que la culture soit présente partout et pour tous les publics, c'est un choix important mais le budget ne permet pas de se lancer dans la construction d'une salle. Il y a des locaux et des salles partout dans la Commune. Néanmoins, c'est un choix politique intéressant de sortir partout et de voir la culture partout, c'est plus important que d'avoir une salle.

Monsieur DUPONT remercie pour les réponses données. Par rapport à ce que Madame van HOUT a dit, il ajoute qu'entre le moment où les choses sont écrites et puis ce qui se passe, cela est différent. Pour ce qui concerne le revenu cadastral, la recette avait bien été inscrite dans le plan de gestion, et aujourd'hui, l'opposition n'a pas changé d'avis, c'est le contexte qui appelle à la position qui était la leur lorsqu'ils ont apporté ce point. Quand Monsieur le Bourgmestre était de l'autre côté, il votait toujours contre les taxes ainsi que son groupe. Le bilan du PST précédent n'a pas été présenté au Conseil mais a été approuvé par le Collège. 84% des actions internes ont été réalisées et 83% des actions politiques. L'élaboration du budget va être compliqué et pas uniquement pour Frameries. Pour ce qui concerne les APE, il va y avoir 83.000.000 € d'économie, il va falloir faire des choix très douloureux, il en est convaincu depuis longtemps mais la richesse d'une commune c'est sa population. L'augmentation de la population est l'élément fondamental de la richesse communale.

Monsieur MALOU prend la parole. Ce soir, il souhaite aborder ce PST avec lucidité et sens des responsabilités. Parce que leur rôle, au PS, n'est pas simplement de critiquer, mais bien de proposer, de construire et de rappeler la vision qu'ils ont pour Frameries — une vision qu'ils ont portée, qu'ils continuent à défendre et à enrichir. Ce PST n'est pas un mauvais document, mais il n'est pas à la hauteur des attentes. Il manque de cohérence, de clarté, et surtout de hiérarchie dans les priorités. C'est un plan qui accumule les intentions, sans qu'on perçoive clairement le cap à suivre. Beaucoup d'initiatives reprises ici ne sont pas nouvelles. Elles s'inscrivent dans la continuité du travail du collège précédent, qu'ils formaient avec le MR. Et c'est tant mieux qu'elles se poursuivent. Mais soyons honnêtes : ce ne sont pas des idées

nouvelles, et encore moins un souffle inédit pour Frameries. Ce qu'ils espéraient, c'était une ambition renouvelée, une lecture politique claire de l'avenir de la commune. L'un des grands manques, c'est sans doute la question du développement territorial et économique. Le PST reste extrêmement discret sur ce plan. Aucune mention du site Probeldhom, pourtant au coeur du potentiel économique de la commune. Aucune orientation sur la valorisation des terrains communaux, ni sur la réhabilitation de certaines friches ou la densification maîtrisée de nos villages. C'est pourtant là que se joue une partie du futur de Frameries : dans sa capacité à planifier son territoire, à créer de l'emploi local, et à attirer de nouveaux acteurs économiques. Sur ces sujets, ils avaient déjà tracé un cap. Et ils continuent à le défendre. Leur conviction est qu'il faut articuler l'aménagement du territoire, le développement durable et l'économie locale. Frameries a les atouts pour devenir une commune équilibrée, attractive et créatrice d'opportunités. Mais cela suppose un véritable pilotage politique, pas une addition d'actions dispersées. Dans leur programme, validé par près d'un Framerisois sur deux, ils avaient défini cinq priorités claires. Des priorités qui restent, aujourd'hui encore, d'une actualité frappante. La première, c'est de continuer à améliorer certains quartiers. Investir dans les espaces publics de proximité, rénover les places de villages, renforcer la convivialité avec des zones "agoras" pour les jeunes, ce sont des actions concrètes qui donnent de la vie à nos entités. Améliorer un quartier, ce n'est pas seulement y planter quelques arbres : c'est penser son cadre de vie dans son ensemble, avec mobilité, sécurité, esthétique et qualité de l'habitat. La deuxième priorité, c'est la sécurité. Ils auraient voulu retrouver dans ce PST un vrai plan local de sécurité, avec des objectifs concrets, des priorités par quartier et une meilleure coordination avec la zone de police. La prévention, la présence de terrain, le dialogue : tout cela doit être structuré, mesuré, piloté. Sans cela, la sécurité reste un discours, pas une politique. La troisième priorité concerne la mobilité et l'accessibilité. Le PST évoque des pistes cyclables, des navettes, la gare, et c'est positif. Mais il faut aller plus loin : une planification cohérente qui relie vraiment les villages entre eux, qui sécurise les déplacements et met la mobilité au service du développement local. Aujourd'hui, on sent encore une juxtaposition d'intentions, pas une vision globale. La quatrième priorité touche à la jeunesse et aux familles. C'est, aux yeux de Monsieur MALOU, la partie la plus faible du PST. Les jeunes n'y ont pas de véritable place. Ils saluent la mise en place d'un Conseil communal des enfants — c'est une bonne chose — mais il faut beaucoup aller plus loin : impliquer les jeunes, leur donner des lieux, des projets, des moyens pour être acteurs de leur commune. Je ne parle même pas de la création d'une salle polyvalente qui aurait été un lieu important pour nos jeunes et la culture ! Enfin, leur cinquième priorité concerne le soutien aux clubs et aux associations locales. Le tissu associatif, culturel et sportif de Frameries est une force vive incomparable. Ils doivent mieux le soutenir, financièrement et logistiquement, mais aussi encourager ceux qui adoptent des pratiques éco-responsables dans leurs événements. C'est aussi cela, la transition écologique : accompagner le changement, de manière concrète et citoyenne. Au fond, ce qui manque à ce PST, c'est une hiérarchie, une trajectoire, une direction politique. Tout y semble mis sur le même plan, sans priorisation, sans phasage, sans échéance. Un PST, ce n'est pas une liste d'intentions : c'est un outil de pilotage, un document qui dit ce qu'on fera d'abord, avec quels moyens, et dans quels délais. Et aujourd'hui, ce n'est pas le cas. Ce document n'est pas dénué d'intérêt, mais il n'est pas à la hauteur des défis qui attendent Frameries. Il prolonge ce qu'ils avaient impulsé, sans y ajouter de vision politique nouvelle. Il manque d'âme, de souffle et de direction. Ils continueront, pour

leur part, à défendre une Frameries qui avance, qui investit, qui crée de l'emploi, qui écoute sa jeunesse, et qui soutient ses associations. Une commune qui ne se contente pas de gérer, mais qui planifie et se projette. Parce que Frameries a du potentiel, et qu'eux, au PS, ont la conviction profonde que ce potentiel doit redevenir une fierté collective. Frameries mérite mieux qu'un plan administratif. Elle mérite un

Monsieur le Bourgmestre dit qu'il a fallu 128 ans aux socialistes pour arriver à leur vision alors pourquoi ne l'avoir pas fait avant ? Dans le PST 2018-2024, il y avait 50 actions de moins. Ce document est une mise en application de la DPC. C'est l'administration qui a fait la mise en œuvre, cela revient donc à la même critique, ils sont nuls et il n'y a que le PS qui travaille bien. Par rapport à la vision du développement, la discussion a déjà eu lieu avec Monsieur DUPONT.

L'augmentation du nombre d'habitants à Frameries, c'est important. Il préférerait augmenter le nombre d'habitants plutôt que les taxes. Personne ne souhaite cela. Ils ont mis une série de mesure en place sur l'équité fiscale pour montrer qu'il y a un sens. Il faut en effet être cohérent. Ils veulent bien tout entendre mais alors il faut proposer des choses, quelles sont les recettes à augmenter, quels postes à diminuer ? Pour la politique foncière, il s'agit d'une politique qui prend du temps. Des discussions ont déjà eu lieu, notamment avec Monsieur BODINET qui a dit qu'une opération foncière n'apporterait rien car le bénéfice arriverait dans trop de temps, il faut développer des projets énergétiques.

Monsieur le Bourgmestre ne demande pas à l'opposition de voter les taxes mais quelles seraient les solutions ? Quelles seraient les taxes ? Des débats peuvent avoir lieu à ce sujet à l'avenir. Le PST est à disposition, il verra ce que les citoyens en diront. Il a connu beaucoup de défaites mais il s'est toujours relevé. La majorité veut que Frameries progresse.

Monsieur DUPONT souhaite réagir par rapport à 2 éléments. Premièrement, Monsieur le Bourgmestre a dit qu'il aura fallu 128 ans aux socialistes pour avoir une vision politique. Il dit qu'il a le droit ne pas être d'accord avec leur vision mais il dit que c'est profondément injuste et terriblement arrogant. En effet, avec votre partenaire actuel, le MR&Moi et moins longtemps avec le CDH, le PS a travaillé 24 ans avec le MR et 6 ans avec le CDH. Monsieur DUPONT ajoute que Monsieur le Bourgmestre dénature complètement les politiques qui ont été menées. Il s'agit d'une insulte injuste par uniquement pour lui mais pour toutes celles et ceux qui vous accompagnent. C'est une insulte aussi par rapport à Monsieur LYON qui est décédé il y a 2 jours et à qui vous venez de rendre hommage.

Deuxièmement, vous appelez à des solutions qui vont prendre du temps. Pourtant l'ancienne mandature a développé la ZACC, il a fallu près de 10 ans et c'est un élément clé du développement futur de la Commune. Dans toutes les Communes, il y a du développement urbain. C'était un potentiel de 400 nouveaux logements. Alors pourquoi n'ont-ils pas été plus loin ? Des démarches ont été entamées, ils ont fait de la publicité dans la presse nationale, puis avec le Covid, pendant 2 ans, plus rien ne s'est passé, plus de réunions, ils ont subi les politiques menées par le gouvernement actuel et ce n'est pas la faute du PS. En agissant comme cela, la majorité se prive d'un gros développement de la commune qui, à terme, sera rentable.

Monsieur le Bourgmestre répond que ce qu'il trouve désagréable c'est de faire croire que tout allait bien tant que les socialistes étaient dans la majorité mais que maintenant tout va mal parce qu'ils n'y sont plus.

Pour en revenir à la ZACC, ils ont rencontré la SWL mais à l'époque ils ont surtout investi parce qu'ils bénéficiaient d'un montant lié au plan de relance. Aujourd'hui, ils ne sont pas pressés de voir aboutir ce dossier. Ce n'est pas si simple que ça au niveau budgétaire, la seule éclaircie pourrait être les Provinces avec la prise en charge des dotations à la zone de secours. Il faut voir comment atteindre les objectifs impactant le moins possible la population, ce qu'il faut faire c'est être au service de la population, le gens demandent d'être disponibles pour eux, on ne peut dire oui à tout.

Monsieur CAUDRON prend la parole. Comme Monsieur Dupont l'a rappelé à juste titre, un Plan Stratégique Transversal n'est pas un inventaire administratif. C'est une boussole politique. Et une boussole, ça sert à ne pas perdre le nord. Or aujourd'hui, il craint que leur PST ait perdu son cap social.

Le document que vous soumettez compte 362 actions. Environ 125 concernent directement le CPAS – c'est plus d'un tiers. Mais plus de 80% d'entre elles sont purement administratives : digitalisation, procédures, contrôle interne, indicateurs de performance.

À l'heure où nous débattons, la solidarité recule sous les coups des politiques menées par les gouvernements MR–Engagés–N-VA :

- fin de la gratuité scolaire en primaire,
- hausse du minerval universitaire,
- suppression ou diminution du fonds "Participation et Activation sociale" – des fonds énergies, quinze millions et demi en moins pour les CPAS,
- réforme du chômage avec cent mille exclusions dès 2026 dont environ deux cent cinquante à Frameries,
- réforme des pensions qui touche d'abord les femmes,
- réduction des primes énergies,
- réforme des articles 60/61 avec passage au forfait global et critères plus stricts.

Et ce sans y ajouter les mesures annoncées ce jour par le gouvernement wallon et à venir par l'Arizona.

Il veut d'abord saluer le travail du personnel du CPAS. La charge est lourde, et certaines évolutions techniques, notamment numériques, leur permettront peut-être de respirer un peu. Mais sur le fond, ce PST reste un plan de gestion, pas un plan de protection. Un CPAS, ce n'est pas une administration de chiffres : c'est une institution d'écoute, d'accompagnement et de solidarité. Et cela demande du souffle politique, pas seulement des tableaux de bord.

Parmi les vingtaines d'actions restantes et réellement politiques, certaines interrogent sur les priorités :

- un nouveau logo, même via concours, aura un coût indirect réel – supports, véhicules, visuels officiels ;
- une fête des cinquante ans du CPAS, même à 5,5 euros par agent, sur la mandature, reste un symbole dissonant en période de crise. Ce n'est pas 'mal' en soi, mais est-ce la priorité, quand des familles doivent choisir entre se chauffer et manger ? N'y avait-il pas d'autres choses à proposer ?

Nos choix budgétaires en disent toujours beaucoup nos valeurs.

Regardons la réalité de Frameries selon Statbel.

- 39% des habitants vivent seuls.

Il est prévu des ateliers "maintien à domicile" : c'est très bien. Mais lutter contre l'isolement, ce n'est pas organiser des ateliers, c'est repérer, visiter, écouter. C'est mettre en place un plan structuré, avec des visites à domicile, un numéro d'écoute, des référents de quartier.

- 16% des familles sont monoparentales.

Un diagnostic est prévu : utile, mais insuffisant, les difficultés, on les connaît. Ce qu'il faut, ce sont des aides concrètes : un fonds de garde d'enfants, un chèque parentalité pour les activités extrascolaires, et un accompagnement logement spécifique. Diagnostiquer, c'est bien. Agir, c'est mieux.

- 1 habitant sur 3 n'a pas dépassé le niveau CEB.

Pour les personnes peu qualifiées, il est annoncé une cellule projet professionnel : c'est un pas, mais sans diplôme, pas d'emploi de qualité. Ce n'est pas avec des vidéos de "success stories" qu'on favorise réellement l'obtention d'un diplôme ou le retour à l'emploi.. Il faut des passerelles concrètes vers la formation et la qualification, en lien avec les écoles et les opérateurs régionaux plus que des ateliers, des animations.

- 20% de la population – environ cinq mille personnes – est à risque de pauvreté ou d'exclusion. Et 1 enfant sur 4 vit dans la pauvreté en Wallonie, soit près de mille enfants à Frameries.

Et pour faire face à cela, aucun fond spécial d'urgence locale, aucun guichet unique CPAS–écoles, aucun bouclier alimentaire, logement ou énergétique. Vous écrivez "rechercher des solutions pour réduire le budget alimentaire". Très bien, mais dans l'urgence qu'est la nôtre quelles solutions concrètes ? J'aurai aimé voir une épicerie sociale mobile, des achats groupés encadrés, une médiation prix locale ? Rien dans le PST.

Et pourquoi ne pas valoriser le potager du CPAS, à qui vous recherchez une nouvelle fonction: vendre ou offrir ses fruits et légumes aux plus précarisés, aux familles et enfants dans les besoins, en voilà une action simple et utile.

Pour les enfants, Monsieur CAUDRON salue la réintroduction des collations saines dans les écoles, bien que faisant partie du pan enseignement, – Comme quoi son intervention de février n'était pas inutile. Mais encore une fois, la charge retombe sur les directions. Il aurait aussi aimé revoir la gratuité pour les repas scolaires et plus d'inclusion pour les élèves à besoins spécifiques.

Les “bourses thématiques” – pour les vêtements d'enfants, par exemple – sont ponctuelles. Il faut un vrai plan local de lutte contre la pauvreté infantile, durable et financé, intégrant aussi là aussi un pan sur la santé mentale des jeunes et particulièrement la détection et la prévention plus que le palliatif.

Il note positivement le maintien des places ILA et de l'accueil des MENA. C'est cohérent avec une commune solidaire, mais ce n'est qu'une poursuite de la politique menée sous l'ancienne mandature, pas une évolution. Or, dans le contexte international actuel, il faudra sans doute accueillir davantage. Le PST aurait pu, aurait dû, anticiper cela.

Il a relu leur Déclaration de politique sociale. On y parle de santé, de logement, de solidarité intergénérationnelle, de lutte contre la pauvreté. Mais entre ces ambitions et le PST, le fossé est immense. En santé, on parle de dépistage du cancer ou du diabète, mais en commission, on m'a renvoyé vers les associations avec qui le Rotary et le Lions travaillent. Pendant que le CPAS sensibilise au tabac et aux assuétudes, la commune installe des cendriers publics. Où est la cohérence ?

En terme logement, le PST reprend la formule des “logements tremplin” porté par la fondation rurale de wallonie : loyer modéré pour jeunes ménages, remboursement d'une partie du loyer s'ils deviennent propriétaires dans la commune. Il faut être clairs : c'est une mesure typiquement libérale. Sous couvert de « bon sentiment », elle vise l'accès à la propriété pour des ménages déjà solvables, pas la lutte contre la précarité. Elle ne répond ni à la crise du logement social, ni aux urgences traitées par les CPAS. C'est une incitation résidentielle, pas une émancipation sociale. Pendant qu'on aide certains à acheter, d'autres cherchent un toit pour la nuit. Au-delà de cela, pour le logement, aucune vision nouvelle, aucun souffle.

Pendant qu'ici, dans quelques instants, on me parlera de « gestion responsable », d'« ambitions », « de politique nouvelles » ou du traditionnel « les caisses sont vides ».

Ce que Monsieur CAUDRON défend, ce n'est pas l'assistanat, c'est la dignité.

Aider une famille, des enfants, à manger ou à se loger, ce n'est pas créer de la dépendance, c'est leur permettre de se relever et d'avancer.

Le CPAS, c'est la main tendue et la base solide avant le nouvel élan.

Il ne demande pas un miracle. Il demande de la cohérence. On ne peut pas s'offusquer ou manifester le mardi avec 140.000 personnes pour la justice sociale et fermer les yeux le lundi sur les effets concrets des choix budgétaires.

L'humain avant la logique comptable : voilà sa ligne.

Et si l'on devait résumer la mission du CPAS pour les mois à venir, elle tiendrait en quelques lignes : soutenir réellement le personnel pour faire face à la crise ; mobiliser tous les moyens possibles pour réduire leur impact sur les framerisois et ne laisser personne au bord du chemin.

On ne peut pas avoir l'ambition d'écrire une nouvelle page de l'histoire de Frameries en laissant une partie de sa population, comme Monsieur Dupont vient de le rappeler, la richesse d'une commune, sur le quai.

Monsieur le Bourgmestre n'est pas d'accord avec ce que Monsieur CAURDON a dit. Sur le fait qu'il y a une situation sociale difficile, il en est conscient, il sait qu'il y a des difficultés. Chacun peut avoir son avis mais alors que des moyens soient donnés pour pouvoir s'occuper de tous ces problèmes-là. C'est difficile au niveau budgétaire. Sur la politique sociale, à un certain moment, il va falloir faire des choix, quand les gens n'ont plus droit à rien, il faut aider les citoyens via le CPAS c'est ça la dignité. Ils ont prévu des moyens pour s'occuper des citoyens qui vont revenir à la suite de l'exclusion du chômage mais il y aura aussi des choix à faire. L'opposition nous dit ce qu'il faut augmenter mais sans jamais dire où il faut dégager les moyens qu'ils réclament. Aujourd'hui, dans la situation budgétaire difficile, il faut soit augmenter les recettes soit diminuer les dépenses.

Monsieur RIFAUT répond que sur un budget de 20.000 euros pour les 50 ans du CPAS, cela représente un budget de 5,50 euros par employé/an. Il demande s'ils ont une idée d'un autre "cadeau" que l'on pourrait faire au personnel qui coûterait 5,50 euros. Il a déjà été fait par le passé, notamment pendant la crise du Covid, d'attribuer un "chèque" aux collaborateurs mais cela n'a pas été forcément bien reçu car certains collaborateurs se retrouvaient dans un nouveau plafond fiscal.

En ce qui concerne les produits issus du potager social du CPAS, tout le monde le sait, les produits proposés par le potager ne finissaient pas dans l'assiette des bénéficiaires et c'est pour ça que cela a été abandonné au fur et à mesure. L'objectif n'atteignait pas la cible.

Pour ce qui est de la prévention au diabète, Monsieur RIFAUT a dit en commission qu'il était possible de travailler en collaboration avec des associations. Ce qui ne veut pas dire qu'il n'y aura pas de collaboration avec des associations, ils mettront des choses en place eux-mêmes mais ils peuvent travailler avec le tissu associatif local.

Enfin, en ce qui concerne les exclusions du chômage, le CPAS est fortement dépendant des subsides qui seront attribués au niveau fédéral et régional. Mais il est déjà certain que nous renforcerons les équipes afin de faire face à l'afflux.

Monsieur CAUDRON ne mélange pas les niveaux de pouvoirs. Par son intervention, il souhaite prioriser la solidarité.

Madame BATISTINI prend la parole.

Son groupe et elle-même ont procédé à la lecture attentive du PST et en sa qualité de présidente de Soralia de Frameries (ex-Femmes prévoyantes socialistes) depuis plus de 20 ans, son intervention portera sur la condition de la femme. Et justement à la lecture du document, elle ne voit que peu d'actions en faveur des Femmes. Alors que la moitié de cette assemblée est composée de femmes ! Si elle me réfère au PST de 2018-2024 voté le 7/11/2019, il était très facile de s'y retrouver étant donné que les thèmes étaient répertoriés par catégorie. Or, dans celui qui est présenté ce jour, toutes les actions sont mélangées entre la commune et le CPAS. Difficile, donc de s'y retrouver chapitre par chapitre.

Elle n'est, ni son groupe, absolument pas dans la stigmatisation des genres, mais elle ne voit rien sur les femmes précarisées et les mamans solos. Alors que tout le monde sait maintenant, que ce seront elles qui seront fortement impactées par les mesures ARIZONA au 1^{er} janvier 2026.

Premièrement, il aurait été souhaitable de penser à la création de nouvelles places supplémentaires en crèche. Elle sait que les crèches de Frameries et de La Bouverie ont augmenté leur capacité mais, c'est toujours insuffisant face aux besoins de la population.

Vu ce manque de place, beaucoup de mamans n'auront pas accès aux formations dans le cadre de leur réinsertion professionnelle.

Deuxièmement, il est proposé un distributeur, à la salle omnisport, de produits dans le cadre de la lutte contre la précarité menstruelle. L'initiative est certainement bonne, mais nettement insuffisante, parce que toutes les femmes ne vont pas à la salle omnisport. Il aurait été plus opportun d'en prévoir dans d'autres endroits plus neutres et tout public pour ne pas stigmatiser la population.

Troisièmement, rien de nouveau sur la prévention des violences intra familiales (où les femmes sont souvent touchées). Ce n'est qu'un copié-collé du PST de 2018... Vous parlez d'un nouveau plan de cohésion social, mais que comporte-t-il ? N'aurait-il pas été plus judicieux pour la bonne compréhension de ce point, de définir la volonté politique de ce nouveau plan ? Il n'y a aucune perspective, il est vide de contenu !

85% des actions du PST 2018-2024 étaient au vert, mais, aucune nouvelle action pour 2025-2030, est ce que cela veut dire que la maison de la Prévention fermera ses portes ou servira-t-elle de béquille au CPAS ?

En ce qui concerne son intervention, Madame BATISTINI ne trouve aucune réponse sur la condition de la femme. Elle a l'impression que le PST a été réalisé à la va-vite, juste pour être dans le timing.

Madame MURATORE indique qu'il y a dans le PSSP, ce que l'on appelle un plan de prévention mais on ne sait pas ce qu'il va devenir. On sait que le PCS est valable jusqu'en décembre 2025 puis il faudra le réécrire. Il n'y a pas encore d'informations données pour savoir s'il pourra être écrit avant 2026. Ils vont y travailler début d'année. Là où elle a du mal de suivre Madame BATISTINI, c'est au niveau des

distributeurs. C'était déjà un des projets de la mandature précédente. Il y a 2 distributeurs, un au CPAS et un à la Maison médicale.

Pour ce qui concerne les violences faites aux femmes, il y a le VIF. Madame BATISTINI connaît leurs actions et elle sait que toutes les femmes qui ont subi des violences se rendent à la Maison de la Prévention, c'est un réseau qui prend soin des ces personnes. Madame MURATORE ne comprend donc pas les propos de Madame BATISTINI car elle sait que cela existe et qu'il y a un travail fondamental qui est fait par rapport à cela avec les Communes de Quaregnon, Colfontaine, Frameries. Venant de sa part, elle est choquée. Madame BATISTINI vient lui sortir cela en plein conseil. Elle demande qu'elle lui dise en quoi la Maison de la Prévention ne vient pas en aide aux femmes en particulier. Il y a beaucoup d'activités à la Maison de la Prévention. Il y a des stages pendant les vacances scolaires. Comment peut-elle penser qu'il n'y a rien. Ils n'ont pas encore eu les directives pour écrire le PCS 4.

Madame BATISTINI lui répond qu'elle ne doit pas être offusquée de ses propose car effectivement, elle collabore avec le VIF Borain. Ce qu'elle reproche ici, c'est que Madame MURATORE n'a pas défendu les visions politiques du PCS 4 car on sait quand même vers quoi on va aller et loin d'elle de remettre en cause le travail du VIF borain et de la Maison de la Prévention.

Madame DEFOURNY ajoute que leur PST remet en évidence au travers la culture et la participation citoyenne le public défavorisé. Toutes les mesures sont intégrées de manière transversale et tiennent compte de la femme et des jeunes. Elle trouve que les mesures sont trop décroisées. Il faut lire cela de manière transversale également.

Monsieur le Bourgmestre indique que Madame BATISTINI crée une polémique là où il n'y en a pas c-parce que la politique de lutte contre les violences faites aux femmes fait consensus dans tous les groupes politiques à Frameries et que peu importe le parti, tout le monde est mobilisé sur ce terrain sans différence de couleur. Il est important d'écouter les associations de terrain et voir ce qu'il est possible de faire ensemble. Toutes les femmes ici présentes ont des combats communs. Aujourd'hui, toutes les formations politiques sont d'accord avec le fait de lutter contre les violences familiales. L'administration a reçu dernièrement un courrier pour la création d'un CPVS et la majorité compte bien soutenir cette idée. Il espère qu'il pourra y avoir un accord par rapport à ce centre qui est un outil important.

Madame MURATORE sait le travail que Madame BATISTINI fait et elle sait qu'elle connaît le travail fait, de là son étonnement. Une chose est claire, c'est que pour tout problème qui a été porté à sa connaissance, une suite a été donnée. On la connaît assez pour savoir qu'elle est ouverte à trouver des solutions. Lorsqu'il s'agit d'un problème lié aux violences, elle est là et Madame BATISTINI aussi, raison de plus qu'elle n'ait pas compris son intervention.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité des membres présents, à savoir ;

E. DISABATO, F. van HOUT, G. STIEVENART, A. MURATORE,
F. DESPRETZ, F. DEFOURNY, L. RIFAUT, JM. DUPONT, A. MALOU,
C. DUFRASNE, S. DIEU, J. SOTTEAU, D. GROUSELLE, I. GENARD,
M. BATISTINI, J. CAUDRON, F. MATANI, B. DULIERE, JJ. ROUSSEAU,
G. GOFFIN, G. PISTONE , E. FALLY, G. COUPE, S. PANDOLFI, V. LIVOLSI,
A. DE VOS

D E C I D E :

Article unique:

De prendre acte du Plan Stratégique Transversal 2024-2030.

La délibération requise est adoptée.

DIVERS

- 1) Monsieur CAUDRON se permet de revenir ce soir sur un point qu'il avait déjà soulevé en mai: **l'entrée du cimetière d'Eugies.**

Il y a plusieurs mois, il interpellait cette assemblée au sujet de la **porte arrachée**, laissée posée sur le côté. On lui avait alors répondu que la pilasse serait refaite et la porte remplacée. Il osait espérer, avant la Toussaint, dans 10 jours.

Depuis ? **Rien.** Aucune avancée visible, aucun chantier engagé, et surtout **aucune information communiquée.**

Il pose donc à nouveau les questions suivantes, de manière très concrète :

- 2) Où en est-on dans ce dossier ?
- 3) M'avait-on dit que le « soudeur était au travail », où en est-ce ?
- 4) Un planning d'intervention a-t-il été établi ?
- 5) Quand les travaux vont-ils effectivement commencer ?
- 6) Quid si ce n'est pas fait avant la Toussaint et que des vols sont constatés ?

Monsieur DESPRETZ répond que du retard a été pris dans la réalisation de la porte et elle ne sera pas mise en place pour la Toussaint. Le mur doit être abattu et refait.

Monsieur le Bourgmestre souligne que les services ont fait un très bon travail au niveau des cimetières de Frameries et La Bouverie et veut le souligner même si des choses restent à faire.

Monsieur DESPRETZ ajoute qu'ils ont fait mieux que sous l'ancienne mandature car 3 ALE sont venus renforcer les équipes.

Monsieur MALOU dit qu'il faut arrêter, il ne comprend pas son intervention. Les services viennent juste d'être remerciés et maintenant Monsieur DESPRETZ les critique.

- 2) Monsieur GOFFIN intervient à nouveau par rapport à l'éclairage sur le parking de l'Harmonie à la rue des Alliés. Il demande qu'une solution pratique soit trouvée pour qu'il y ait de la lumière sur le parking.

Monsieur le Bourgmestre lui répond qu'il va relancer la machine pour voir si une solution peut être trouvée pour éclairer. Il tiendra Monsieur GOFFIN au courant.

Monsieur GOFFIN ajoute que l'on pourrait mettre un spot comme solution d'appoint.

- 3) Monsieur GROUSELLE intervient par rapport aux véhicules incendiés rue du Vallon, rue Jules Cousin et à l'Arbaix. Monsieur le Bourgmestre donne les éléments d'informations communiqués par la police Boraine mais qu'il n'a pas accès aux éléments judiciaires.
- 4) Monsieur DUPONT intervient par rapport à son intervention du mois de mai concernant l'évolution de la politique locale car il ne sait pas si l'analyse de Monsieur le Bourgmestre a évolué depuis. Il va poser 5 questions :

- Le décret Collignon appelle à une réforme approfondie de la fonction publique locale – mise en œuvre des dispositions
 - 1° le décloisonnement des carrières, il y a 8 carrières différentes
 - 2° le recrutement sur base des diplômes – il y a des gens qui n'ont pas eu la chance de décrocher un diplôme mais qui méritent d'être valorisés
 - 3° problématique des niveaux B
 - 4° les promotions – qu'elles soient également ouvertes au personnel contractuel – nouvelle disposition qui a le mérite d'aller vers une forme d'égalité dans les carrières
 - 5° la question des nominations – le nouveau Gouvernement Wallon, dans sa déclaration a affirmé qu'il mettrait fin aux nominations dans la fonction publique. Aucune disposition n'incarne cette politique. Le Ministre des Pouvoirs Locaux n'aide pas les Communes, il n'y aura rien avant la fin 2028 et les Communes se retrouvent dans une situation où elles peuvent appliquer ou non les dispositions. Monsieur DUPONT souhaite donc savoir si la discussion a été ouverte et si le Collège a l'intention de nommer ?

Monsieur le Bourgmestre répond qu'à ce stade, il ne peut rien dire car il faut discuter avec les syndicats. Pour ce qui concerne les nominations, ils en ont obtenu 4 l'année passée alors qu'ils n'en avaient droit qu'à 2, il est donc difficile de dire qu'ils en veulent plus cette année. L'objectif actuel est d'avancer sur la réforme du code de la fonction publique.

Monsieur DUPONT ajoute que concernant les nominations il y a quand même un ordre donné suite aux discussions avec le CRAC, c'est la question de la cotisation de

responsabilisation. La position du Collège était de toujours continuer à nommer. Si toutes les Communes avaient Comme Frameries, le système ne serait pas en faillite comme aujourd'hui. Il y a des Communes qui paient des sommes énormes et le CRAC doit aussi pouvoir l'entendre.

Monsieur le Bourgmestre dit que c'est l'argument qui les a fait convaincre le CRAC. Lors de la dernière réunion avec eux, il y aurait eu une solution pour que ces cotisations ne soient plus à charge des Communes.

Monsieur MALOU dit qu'ils ont vu dans la presse qu'il y avait eu des arrêts de travail au niveau de l'Administration et qu'il y avait des préavis de grève.

Monsieur le Bourgmestre confirme qu'effectivement il y a eu un article de presse qu'il regrette d'ailleurs. Il se questionne de savoir qui est à l'origine de cet article. Néanmoins, il y a eu une incompréhension sur le mode opératoire. Le collège a voulu travailler par pallier mais le syndicat voulait voir l'ensemble du document avant d'en discuter. Le Collège avait prévu cela en 3 phases. Suite au préavis, Monsieur le Bourgmestre a rencontré en 6 temps le personnel afin de bien leur expliquer les différentes choses. Mais il faut savoir que cela n'avantage qu'un certain nombre de personnes.

Adoption du procès-verbal de la dernière séance

Il s'agit de la séance du 29 septembre 2025. En application de l'Article L1122-16 du code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation et, conformément à l'Article 48 du Règlement d'Ordre Intérieur du Conseil Communal, ce document doit être considéré comme adopté s'il n'appelle aucune observation durant la présente séance.

Par le Conseil :
La Directrice Générale,

V. FERREIRA RODRIGUES



Le Bourgmestre,

E. DISABATO